



## Région Europe

### Programme d'Actions de Coopération

*Suivi de la Déclaration de Bucarest du 21 mai 2018*



## Usage du français & promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes

# ACTES

21 mars 2019

## COLLOQUE

organisé au Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Wahl, Chargé de mission.

**Edition responsable :**

Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe

Assemblée parlementaire de la Francophonie – Région Europe, dont le siège est sis rue de la Loi, 6 – 1000 Bruxelles (B)

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mot d'accueil et introduction au colloque                                               | 7  |
| 1 Panel 1 – État des lieux sur l'usage des langues au sein des institutions européennes | 9  |
| 2 Panel 2 – Langue(s) – Les enjeux géostratégiques                                      | 17 |
| 3 Panel 3 – Promotion du multilinguisme                                                 | 29 |
| 4 Clôture des travaux                                                                   | 45 |



– La séance est ouverte à 9h25.

## Mot d'accueil et introduction au colloque

Jean-Paul Wahl – Mesdames et Messieurs, je me réjouis de vous accueillir dans l'hémicycle du Parlement de la Communauté française et je salue la présence de M. Courard, président de l'assemblée. Parlementaires et représentants de Bosnie-Herzégovine, du Parlement européen, de France, de Grèce, du Jura, de la Macédoine du Nord, du Canton de Vaud, d'Irlande, d'Espagne, de Pologne, de Tchéquie, d'Estonie... Toute l'Europe se mobilise à nouveau pour la francophonie.

Au premier jour du printemps, l'hiver ferme ses portes et nous attendons tous impatiemment d'être éclairés et réchauffés par les rayons du soleil, dont les bienfaits peuvent nous sortir d'une dépression saisonnière ou d'une torpeur. Je comparerais le Brexit à la fin de l'hiver d'une Europe monolingue, tant les esprits se sont échauffés depuis cette annonce pour concevoir le retour d'une Europe reposant sur la diversité des langues. Comme si chacun d'entre nous attendait qu'un nouveau souffle linguistique traverse le continent.

Le mois de mars est riche en manifestations. Après la Journée bruxelloise du multilinguisme et de la francophonie qui s'est déroulée les 6 et 7 mars, ce colloque sera consacré à l'usage du français et à la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes. C'est la marque d'une prise de conscience: il est temps d'agir pour faire à nouveau entendre la voix de la diversité qui constitue la richesse de l'Europe. Sa faiblesse, il y a des siècles, doit devenir sa force aujourd'hui. La diversité est au cœur de l'Europe; c'est son identité même. Dans un monde qui prend la voie de l'aseptisation et du repli sur soi, dans un monde qui se fige dans le conformisme, la diversité est salutaire.

Le continent européen a connu de nombreuses guerres. À travers les institutions et les peuples qu'elle représente, l'Europe est un gage de paix.

D'après le colonel François-Régis Léghier, «si tu veux la paix, prépare la guerre». Plutôt que de «préparer la guerre», il me semble primordial de comprendre l'identité de l'autre afin de construire avec lui un projet de fraternité, d'harmonie et de respect mutuel. Le multilinguisme est donc un enjeu de paix. Apprendre les langues nous ouvre les yeux sur le monde et sur ceux qui le composent. Apprendre les langues, c'est nous donner les moyens de lutter contre les visions erronées, de

faire barrage aux extrémismes et de dire non aux luttes fratricides.

Ma fonction de chargé de mission Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) m'a conduit dans presque tous les pays d'Europe, dont un grand nombre a rallié la francophonie institutionnelle. J'y ai puisé à chaque fois des enseignements extraordinaires. J'ai entendu de nombreuses langues qui, loin d'être de simples outils de communication, représentaient surtout des vecteurs de culture. Les mélodies qui me furent chantées, les poèmes qui me furent déclamés, les films en version originale que je pus découvrir m'ont tous appris ce que l'homme a de plus beau en lui: ses ressources universelles.

L'idée de ce colloque est née lors de nos dernières réunions à Bucarest et à Andorre. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait alors déjà adopté une résolution sur le sujet. Celle-ci a été largement relayée auprès des différentes sections qui constituent la région Europe. Dans la foulée, il nous a semblé intéressant d'organiser un colloque par l'intermédiaire de notre programme d'action et de coopération et dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie. Sur le plan méthodologique, nous avons voulu préparer ce colloque en menant des auditions préalables dans le cadre d'un groupe de travail composé de trois modérateurs: MM. Cîmpeanu, Fuchs et Fassi-Fihri. Il s'agissait d'obtenir une vision précise de l'enjeu du multilinguisme en se fondant notamment sur les constats de ces modérateurs.

Au terme de cette journée, j'espère que nous pourrions retenir plusieurs recommandations. En tant que responsables politiques, nous n'entendons toutefois pas en rester là et entreprendrons les démarches nécessaires sur la base de ces recommandations. En effet, les statistiques semblent implacables et nous aurons l'occasion de le répéter. L'élargissement a provoqué un basculement, alors que nombre des pays concernés avaient adhéré à la francophonie et aux valeurs défendues par celles-ci.

Je vous souhaite d'excellentes réflexions et une excellente journée. Je cède immédiatement la parole à M. Krabal, le secrétaire général parlementaire de l'APF.

M. Jacques Krabal, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. – Après la réunion de Bureau qui s'est tenue en janvier dernier, nous avons le sentiment de ne jamais quitter Bruxelles, où nous nous retrouvons d'ailleurs toujours avec plaisir. C'est la deuxième année consécutive que j'ai le plaisir et la fierté de m'exprimer au sein de votre hémicycle, au lendemain de la Journée internationale de la francopho-

nie et de la langue française. Je ne pense pas que ce soit le fruit du hasard.

Dans ce Parlement, les valeurs de la francophonie sont célébrées avec la force de l'engagement des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son président, Philippe Courard. Je tiens à exprimer aussi ma profonde gratitude au président de la section belge de l'APF, M. Hamza Fassi-Fihri, et à M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe de l'APF, pour leur implication et leur engagement constant en faveur de la promotion de la langue française, notamment au sein des instances internationales. Espérons que le printemps annonce la renaissance de l'Europe.

L'organisation de ce colloque consacré à l'usage du français et à la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes montre, une fois encore, la contribution essentielle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au dynamisme de la Francophonie parlementaire et du nouvel élan politique de l'APF. Ce colloque fait écho à tous les événements organisés durant cette semaine sur les cinq continents et, peut-être plus particulièrement, au colloque organisé par l'APF, le 18 mars, à Villers-Cotterêts, où a été signée, en 1539, l'ordonnance de François I<sup>er</sup>. La langue française est alors devenue la langue officielle des actes juridiques et administratifs. C'est ce qui a permis l'unification du royaume de France. De ce fait, le travail sur l'usage de la langue française et sur la promotion du multilinguisme est un sujet hautement politique pour tous les Européens convaincus. C'est à la fois un élément fondamental de l'adhésion de nos populations au projet européen et une source d'identité et d'unité.

À Villers-Cotterêts, nous avons célébré la francophonie de la jeunesse, des peuples, des territoires. Ici, nous consacrons la journée aux propositions visant à ce que cet engagement de la population soit accompagné par les élites qui œuvrent dans les institutions et qui doivent donc montrer l'exemple. D'ailleurs, comme le disait Jean Monnet, père fondateur de l'Union européenne: «Rien n'est possible sans les hommes, mais rien n'est durable sans les institutions.»

À l'heure du Brexit et à la veille des élections européennes, toutes les planètes sont alignées pour que nous puissions proposer des actions concrètes et instaurer une dynamique nouvelle au sein des institutions européennes. Mesdames et Messieurs, si vous participez à cette journée, c'est que vous pensez, comme nous, que le déclin de l'usage du français dans les institutions européennes est bien une réalité, mais en aucun cas une fatalité. Au contraire, notre langue jouit d'une popularité croissante, notamment grâce au continent africain; elle

est ainsi récemment devenue la cinquième langue la plus parlée dans le monde. Par ailleurs, son déclin en Europe repose sur un paradoxe qui saute aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à ce sujet.

Premièrement, les trois villes sièges de l'Union européenne sont francophones: Luxembourg, Strasbourg et, bien évidemment, Bruxelles. Deuxièmement, le français est une des langues officielles et une des rares langues de travail dans l'ensemble des institutions. Pourtant l'élargissement et le passage consécutif de onze à 23 langues officielles ont été suivis d'une progression du recours à l'anglais. C'est complètement incompréhensible!

En 2000, environ 30 % des textes d'origine étaient encore rédigés en français, contre 5 % en 2014. Aujourd'hui, la part du français est descendue à 2,5 %, contre 84 % pour l'anglais. C'est d'autant plus dramatique que, pour les traductions, deux problèmes majeurs se posent: d'une part, la réduction des effectifs de la direction générale de la traduction – une baisse de 5 % en cinq ans – et, d'autre part, le délai de transmission des documents. Trop souvent, les traductions dans les 24 langues arrivent bien après les décisions...

Quant à la communication externe des institutions, sur les 40 directions générales de la Commission européenne, seule une vingtaine possède une page internet proposant des contenus partiellement traduits en français. Le reste est disponible uniquement en anglais. Pourtant, au sein de l'Union européenne à 27, c'est-à-dire post-Brexit, seul 1 % des 446 millions de citoyens sont natifs anglophones. Le projet européen devrait être en adéquation avec la réalité linguistique des habitants qui composent son espace.

L'APF, la voix des peuples, s'est donc légitimement saisie de cette question. Le nouveau cadre stratégique 2019-2022 en sera un outil essentiel, caractérisé par notre engagement à la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique.

Je voudrais aussi rappeler que, grâce à une action conjointe de l'APF et de Stéphane Lopez, représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) auprès de l'Union européenne, le Forum des francophones, section de l'APF, a été reconstitué en 2018. Il est coprésidé par Thierry Cornillet et Norica Nicolai, ici présents. Nous devons accompagner ce groupe d'eurodéputés et travailler davantage avec eux. L'APF doit vraiment être à leurs côtés. En mai 2018, nous avons adopté la Déclaration de Bucarest pour promouvoir le français comme langue de travail au sein des instances européennes. Chère Simona, Madame la Présidente, vous vous souve-

nez de ces moments qui se sont déroulés en Roumanie; vous avez porté ce projet avec Jean-Paul Wahl.

Sans abuser de mon temps de parole, je souhaiterais formuler quelques pistes de réflexion et proposer des actions concrètes qui permettraient, je l'espère, d'enrichir nos débats. À l'échelon de l'Union européenne, et même si je n'ignore rien des difficultés que mes suggestions pourraient entraîner, ne serait-il pas temps de redonner un élan politique au premier protocole signé, il y a 15 ans, entre la Commission et l'OIF et de négocier une deuxième version de ce protocole? Ne serait-il pas temps de faire coïncider les membres européens de l'APF avec ceux de l'OIF, d'inciter la Bulgarie à rejoindre la section membre de l'APF et d'inviter l'Autriche, l'Estonie, la Slovaquie, la Slovénie et Chypre à rejoindre l'APF? Ne serait-il pas temps de protester officiellement et par écrit contre l'absence d'interprétation en français – pourtant prévue pour les débats budgétaires – comme l'a fait l'ambassadeur de France auprès de l'Union européenne, après avoir quitté une réunion? Il appartient aux institutions de la Francophonie d'être intransigeantes! Rappelons l'adoption, en 2006, à Bucarest, du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Ensuite, nous pourrions également agir à l'échelon du Parlement pour encourager l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine internationale de la francophonie. Assurons également la promotion du français au sein de commissions clés telles que la commission du Développement (DEVE), la commission des Affaires étrangères (AFET) et la sous-commission des Droits de l'homme (DROI), en facilitant des interventions d'experts francophones et en organisant des événements francophones! Lançons un processus de discussion avec l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) afin de promouvoir le français dans les procédures de recrutement!

Pour conclure, j'aimerais faire résonner dans cette enceinte les mots de Boutros Boutros-Ghali, qui affirmait en 1998: «Si tous les États parlaient la même langue, pensaient de la même manière, agissaient de la même façon, le risque serait grand de voir s'instaurer un système totalitaire à l'échelle internationale». Je crains fort que cela puisse commencer par l'Europe, si les francophones ne se mobilisent pas.

## 1 Panel 1 – État des lieux sur l'usage des langues au sein des institutions

## européennes

M. Jean-Paul Wahl. – Je vous remercie, Madame Bucura-Oprescu, d'avoir accepté de remplacer au pied levé M. Cimpeanu, empêché. Vous êtes présidente de la section roumaine de l'APF. Vous jouerez le rôle de modérateur.

Monsieur Thierry Lefevre, vous êtes directeur général du multilinguisme à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Vous avez une longue carrière au sein de cette institution puisque vous y avez gravi tous les échelons, de la fonction de juriste linguiste à celle que vous assumez à l'heure actuelle. Vous êtes licencié en droit maritime et aérien et vous parlez les trois langues nationales, auxquelles s'ajoutent l'italien, l'anglais et le polonais.

Madame Caroline Monvoisin, vous êtes conseillère au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. En collaboration avec d'autres représentations, vous avez entrepris un fastidieux travail de collation sur le non-respect des règles linguistiques au sein des institutions européennes.

Enfin, Monsieur Thierry Cornillet, vous êtes député européen de nationalité française. Vous appartenez au groupe parlementaire Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE). Vous avez été élu en 1999 et en 2004 au Parlement européen, après avoir siégé à l'Assemblée nationale française. Vous êtes l'un des rédacteurs de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et vous présidez le Forum des francophones du Parlement européen.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Madame, Messieurs, je vous remercie d'avoir accepté l'invitation. Celle-ci fait suite à la Déclaration de Bucarest du 21 mai 2018 de documenter, de réfléchir et d'agir pour l'usage du français et la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes.

En ma qualité de présidente de la section roumaine de l'APF, j'ai le plaisir d'être la modératrice du premier panel de ce colloque. Je remplace M. Sorin Cimpeanu, président de l'Agence universitaire roumaine de la Francophonie, qui demande d'excuser son absence aujourd'hui. Mon rôle est de permettre un très bon échange d'informations sur les idées et les valeurs de la Francophonie.

Je vous invite, Monsieur Lefevre, à prendre la parole.

M. Thierry Lefevre. – Je suis très heureux d'être aujourd'hui parmi vous pour parler d'une institution qui est chère à mon cœur et que j'ai

l'honneur de servir. Elle répond à merveille à la thématique de ce colloque, car il s'agit d'une institution totalement multilingue qui réserve, pour des raisons pratiques, une place particulière au français. Il s'agit de la CJUE où j'exerce la fonction de directeur général du multilinguisme. Cette direction générale est chargée de l'interprétation et de la traduction juridique.

J'aime voir le multilinguisme comme un arbre qui plonge ses racines dans les États membres, car la diversité juridique, le multilinguisme et le multiculturalisme sont des principes qui y sont présents sans avoir été inventés par les institutions de l'Union européenne. Je vois les procédures qui plongent leurs racines dans ce terreau fertile et qui passent à travers un boyau un peu plus étroit puisque, pour des raisons d'efficacité, il faut privilégier certaines langues lors des procédures et une langue de communication qui se trouve être le français. La jurisprudence, quant à elle, est traduite dans toutes les langues. Elle est diffusée et fertilise en retour le monde juridique des États membres.

Comment s'organiser dès lors qu'il y a 24 langues officielles, ce qui donne 552 combinaisons linguistiques possibles qui sont toutes couvertes d'une manière ou d'une autre? La direction générale est constituée de trois directions, une de l'interprétation et deux de la traduction juridique. Ces dernières font la même chose, mais, pour des raisons de taille, sont réparties en deux directions. De plus, le service comporte 23 unités linguistiques. Nous sommes en train de construire progressivement celle de l'irlandais, actuellement manquante étant donné la levée prochaine de sa dérogation linguistique. Nous avons 22 cabines d'interprétation, mais il manque actuellement celles pour l'irlandais et le maltais. La direction comporte des unités de soutien et a un effectif de 960 personnes.

Les interprètes et les juristes linguistes assurent la traduction des documents. Pourquoi engager ces juristes? Il faut non seulement traduire, mais aussi transposer des concepts juridiques. Le français joue à cet égard un rôle central, car c'est la langue des délibérés. C'est dans cette langue que les membres du Tribunal – ou de la Cour – délibèrent et préparent les décisions. Le français est donc la langue de travail, il peut être utilisé par tout le monde. Les services et les membres recourent également au français depuis toujours. Cela s'explique par des raisons historiques qui remontent à 1952. À cette époque, quatre langues coexistaient, l'une comptait peu de locuteurs et deux d'entre elles étaient celles de puissances de fait. Le français s'utilisait traditionnellement dans la diplomatie et a donc été retenu pour des raisons d'efficacité

ainsi que pour éviter que tous les délibérés soient accompagnés d'interprétation.

Le français présente de grands avantages. Tout d'abord, c'est une langue de droit occidental, de droits civils; elle est beaucoup plus proche de la plupart des autres systèmes nationaux juridiques que ne l'est l'anglais avec sa Common Law. Ensuite, le français a été utilisé pour tous les corpus de jurisprudence, car il est antérieur à 1973 et à l'adhésion du Royaume-Uni et de la République d'Irlande. Enfin, la CJUE a progressivement développé une pratique de publication sélective, ce qui signifie que certains arrêts n'existent que dans la langue de procédure de l'affaire et en français, car les arrêts ont été préparés dans cette langue. Nous disposons donc d'un corpus complet.

Concrètement, cela signifie que les documents entrants sont toujours traduits en français et le sont parfois dans toutes les langues. Les demandes de décision préjudicielles par lesquelles des juridictions nationales demandent l'interprétation du droit de l'Union européenne à la CJUE sont en effet traduites dans toutes les langues en vue de leur notification aux États membres afin de leur permettre de soumettre des observations.

Les conclusions des avocats généraux étant publiées, elles doivent être traduites dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Il en va de même des arrêts, sauf en cas de publication sélective. Toutes les pièces de procédure entrantes, quelle que soit leur langue, doivent être traduites en français, la langue dans laquelle travailleront les juges. Dans certains cas d'observation, d'étalement ou d'intervention dans les recours directs, il se peut que les textes soient déposés dans une langue qui n'est pas la langue de procédure. Dès lors, elles doivent être traduites en français pour que les membres puissent en prendre connaissance, mais aussi dans la langue de procédure pour être signifiées aux parties.

L'interprétation aux audiences peut se faire dans toutes les langues. Là aussi, une place privilégiée est accordée au français. Dès qu'il y a une interprétation, elle s'effectue toujours en français, car c'est dans cette langue que seront enregistrés et transcrits les débats en vue de leur communication éventuelle à la formation des jugements. Les dispositifs des arrêts sont prononcés dans la langue de procédure, mais ils sont aussi interprétés en français. Les conclusions des avocats généraux sont présentées dans la langue de rédaction de l'avocat général. Elles sont interprétées dans la langue de procédure et en français.

Il s'agit d'une charge de travail immense. Nous comptons 6 532 affectations de cabines par an et le français se taille la part du lion avec 22 %



d'entre elles. L'anglais en représente 14 %, alors que c'est la langue de procédure la plus souvent utilisée, en particulier devant le tribunal. La CJUE compte en effet deux juridictions, le Tribunal et la Cour. Nous gérons également 1 300 000 pages de traductions juridiques. À nouveau, c'est le français qui se taille la part du lion, avec 8 % des documents. En réalité, l'unité de cette langue n'en traduit qu'en partie des pièces, les arrêts ayant déjà été rédigés en français.

Comment s'y prendre avec 152 combinaisons linguistiques possibles? L'idéal est évidemment la traduction directe, mais c'est infaisable. Nous avons dès lors développé un système de traduction par langue pivot. Nous avons choisi les langues les plus usitées, l'espagnol, l'italien, l'anglais et l'allemand. Nous avons demandé aux interprètes de ces langues pivots de se former pour couvrir un certain nombre d'autres langues. Quand arrive un document, par exemple en croate, il sera directement traduit vers le français – car l'unité de langue française couvre toutes les langues –, mais aussi en espagnol, car les traducteurs espagnols ont appris le croate. Donc, pour ceux qui ne connaîtraient pas le croate, le document pourra aussi être traduit dans les autres langues à partir de la version espagnole. Le polonais deviendra normalement une langue pivot à partir d'octobre.

Pour l'interprétation, le système est un peu comparable. Si l'orateur s'exprime en anglais, tous les interprètes sont capables d'interpréter cette langue et donc de transmettre le message à l'auditoire dans toutes les langues. Si, en revanche, l'orateur s'exprime en néerlandais, il se peut que certaines cabines ne couvrent pas cette langue. Elles passent alors par un relais, en général le français ou parfois l'anglais. Les cabines interprètent donc soit directement soit à partir de la langue relais. Il a aussi fallu développer un système supplémentaire, dit de retour, car il est très difficile pour les interprètes d'apprendre certaines langues. Par exemple, les interprètes couvrant suffisamment bien le lituanien sont peu nombreux, par contre de nombreux interprètes lituaniens maîtrisent parfaitement le français ou l'anglais. Contrairement à l'usage, ils font de l'interprétation du lituanien en français ou en anglais et le relais est alors assuré à partir de ces deux langues.

Je soulignerai donc pour conclure ma présentation, le caractère absolument unique de cette juridiction véritablement multilingue qui couvre 152 combinaisons linguistiques et qui, surtout, utilise la langue du justiciable. Le plus important est qu'il puisse s'adresser à la cour et prendre connaissance de la jurisprudence dans sa langue maternelle. La place toute particulière réservée au

français s'explique donc par des raisons à la fois juridiques et pratiques.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Je vous propose une méthode de travail qui a déjà démontré son efficacité. Dans un premier temps, nous entendrons les présentations de chaque intervenant. Dans un second temps, nous entamerons une courte séance de questions-réponses. Cette manière de travail a-t-elle votre approbation?

La parole est dès lors à vous, Madame Monvoisin.

Mme Caroline Monvoisin. – Je voudrais tout d'abord remercier l'APF pour l'organisation de ce colloque qui porte sur un sujet passionnant qu'est le multilinguisme, au cœur de l'identité européenne et indispensable à son bon fonctionnement.

Quels sont les principaux enjeux? Premièrement, la diversité culturelle et linguistique est constitutive de l'identité de l'Union européenne ayant pour devise «Unie dans la diversité». Cette diversité linguistique est inscrite dans les textes européens, le règlement n° 1/1958 du 15 avril 1958 du Conseil fixant le régime linguistique de l'Union européenne. 24 langues, également langues de travail, peuvent être utilisées de plein droit dans les institutions européennes.

Une langue n'est pas uniquement un moyen de communication. Elle renferme également une conception du monde, ainsi que des idées et des valeurs. Elle structure la pensée et l'identité d'un individu. Utiliser sa propre langue revient à proposer une manière singulière de penser, de créer et de résoudre les problèmes.

Deuxièmement, le multilinguisme est une nécessité démocratique. En tant qu'entité démocratique, l'Union européenne se doit de communiquer dans les diverses langues des 28 États membres de l'Union européenne. Les citoyens européens doivent pouvoir participer au débat sans être entravés par l'obstacle de la langue. Ces citoyens, de même que les gouvernements nationaux, les administrations publiques, les entreprises ou tout autre acteur doivent avoir la possibilité de comprendre les actes législatifs qui s'appliquent à eux. Il est par exemple regrettable que de nombreux sites créés par les institutions européennes ne soient disponibles que dans une seule langue ou un nombre limité de langues.

Il y a enfin un enjeu de qualité et d'efficacité de la langue de travail à l'oral et à l'écrit. La pratique d'une langue unique par des personnes qui ont, pour la grande majorité, une langue maternelle différente, se traduit en quelque sorte par un appauvrissement de cette langue, compte tenu de l'hétérogénéité des niveaux, et risque d'altérer la

qualité de la production écrite notamment, au détriment de celui qui s'exprime dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Une personne perd évidemment en raffinement, en nuance, en subtilité, et donc en pouvoir de conviction lorsqu'elle ne s'exprime pas dans sa langue maternelle.

Parmi les langues officielles de l'Union européenne, le français occupe une place particulière: deuxième langue la plus apprise comme langue étrangère dans le monde avec 130 millions d'élèves, deuxième langue d'information internationale dans les médias, troisième langue du monde des affaires, quatrième langue d'internet, langue partagée par 300 millions de personnes dans le monde - c'est donc la cinquième langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à être parlée sur les cinq continents.

Aussi, si le français venait à s'éroder durablement dans les institutions européennes, il serait difficile d'imaginer qu'il n'en serait pas de même pour les autres langues officielles de l'Union européenne et c'est toute la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne qui serait ainsi niée. Le multilinguisme est donc un enjeu à la fois culturel, démocratique et d'efficacité. Pourtant, dans le fonctionnement quotidien de l'Union européenne, les institutions s'appuient sur un nombre limité de langues et la tendance actuelle, depuis près de quinze ans, est à la prédominance d'une seule langue - l'anglais -, en particulier dans la production écrite. Quelques chiffres ont été cités précédemment, mais je ferai ici un rappel institution par institution. En 2017, plus de 95 % des pages produites par le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne étaient rédigées en anglais. S'agissant du français, il est en recul constant. En effet, toujours en 2017, le français représentait 2 % des pages produites par cette même institution. À la Commission européenne, la situation n'est pas vraiment plus favorable, avec 84 % des textes rédigés initialement en anglais. S'agissant du français, la part est de 2,6 %. Au Parlement européen, la situation est un peu plus équilibrée. Le français y représente 11,9 % des pages originales transmises au service de traduction.

Selon une étude que nous avons faite en 2017, 17 sites internet des directions générales de la Commission européenne étaient partiellement ou entièrement accessibles en français. Les sites de certaines directions générales ne présentent aucun contenu en français ou dans les autres langues, bien qu'elles soient impliquées dans une forte activité législative. Les rubriques d'actualité ne sont souvent disponibles qu'en anglais. Parfois,

les titres sont dans les autres langues, mais, lorsque vous cliquez dessus, vous tombez sur un contenu en anglais ou vous téléchargez un document en anglais.

Cette situation dans les institutions européennes est évidemment inquiétante. La situation est encore plus critique en ce qui concerne les sites dans les agences de l'Union européenne. Les sites internet de certaines d'entre elles proposent un contenu exclusivement en anglais. Je pense notamment au Bureau européen d'appui en matière d'asile, à l'Agence européenne des produits chimiques ou encore à l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Cette tendance n'est cependant pas une fatalité. En effet, les fonctionnaires européens sont multilingues. Nous ne disposons pas de chiffres précis concernant le français, mais, d'après les estimations, environ 80 % des fonctionnaires européens ont un niveau de français leur permettant d'interagir et de communiquer dans notre langue dans un contexte professionnel. Par ailleurs, le statut de la fonction publique européenne prévoit que, pour accéder au premier niveau de promotion, tous les fonctionnaires européens doivent justifier d'un niveau minimal dans trois langues de l'Union européenne. Il y a donc une incitation extrêmement forte au multilinguisme.

Tout l'enjeu est finalement d'encourager les personnes qui travaillent dans les institutions européennes à s'exprimer dans leur langue maternelle et, en ce qui concerne le français, de le faire évoluer d'un statut de langue informelle et de confort vers un statut de langue professionnelle.

De ce fait, il est important d'encourager l'utilisation du français et des langues maternelles dans des contextes professionnels et pas seulement dans des échanges informels. La Représentation permanente française se penche sur ce dossier en suivant un certain nombre d'éléments.

Premièrement, nous sommes vigilants à l'égard du régime d'interprétation au sein du Conseil, des sites internet, du régime linguistique des procédures de recrutement, notamment les concours organisés par l'EPSO, pour lesquels nous sommes parfois intervenus lorsqu'ils étaient publiés selon un régime linguistique trop restrictif. Notre vigilance s'exerce aussi dans le cadre des appels d'offres et des consultations publiques. Par exemple, outre notre intervention sur le régime d'interprétation du groupe des Amis de la présidence portant sur le cadre financier pluriannuel, je peux également citer l'intervention française auprès du groupe de travail «Maghreb/Machrek»; celle-ci a non seulement permis le rétablissement du caractère francophone de la mission électorale

en Tunisie, mais elle a aussi conduit la Commission européenne à revoir à la hausse ses exigences en termes de maîtrise de la langue française lors de la sélection des experts chargés de diriger une mission d'observation des élections législatives au Liban. Nous veillons également au maintien des moyens financiers alloués au multilinguisme; ceux-ci ne peuvent en aucun cas devenir une variable d'ajustement.

En ce qui concerne la formation, la France est très présente dans le dispositif de formation linguistique en français des institutions européennes, grâce à un appel d'offres remporté en 2016 par le consortium Alliance Europe Multilingue. Ce consortium, dont l'Alliance française est le chef de file, réunit des partenaires français, belges et luxembourgeois pour former le personnel des institutions européennes et est basé à Bruxelles et à Luxembourg. Ce positionnement lui permet, par le vecteur de la langue, de sensibiliser ses publics aux thématiques relatives à l'espace francophone. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères a instauré un programme de formation linguistique pour les plus hauts cadres des institutions européennes; ce programme vise principalement les commissaires européens et les membres de leur cabinet, mais aussi les directeurs généraux et les directeurs généraux adjoints. Ainsi, l'année dernière, trois commissaires ont participé à une formation. Au total, environ 25 hauts cadres des institutions européennes ont bénéficié de ces formations en 2018 et toutes les demandes n'ont d'ailleurs pas pu être satisfaites. Ce programme joue donc un rôle important pour la formation au français des commissaires et des membres de leur cabinet.

Par ailleurs, la coopération étroite entre la Représentation permanente française auprès de l'Union européenne, l'ambassade bilatérale et l'Alliance française a permis de lancer un cycle de conférences sur des sujets d'actualité divers. Ces conférences se déroulent sur le temps de midi dans les institutions européennes et un cycle a été consacré au multilinguisme, qui a connu son point d'orgue avec la récente journée bruxelloise du multilinguisme et de la francophonie.

D'autres pistes doivent être explorées, comme recourir davantage aux traductions automatiques, en complément du travail irremplaçable des traducteurs et interprètes. Cette piste s'inscrit dans le cadre défini, en mars 2018, par le président de la République française en vue de renforcer la formation linguistique des responsables européens et d'organiser un grand événement sur le multilinguisme et la francophonie.

Nos actions s'appuient sur un certain nombre de partenaires importants et, en particulier, l'OIF.

Il faut profiter de l'impulsion donnée à Erevan. Lors de ce sommet, l'OIF a lancé un appel en faveur du français et du multilinguisme dans les institutions européennes qui prévoit des actions conjointes d'interpellations des institutions. L'objectif est de souligner l'importance du multilinguisme et les éventuels manquements. La France reste peut-être parfois un peu seule à dénoncer ces manquements, des actions conjointes et régulières pourraient aider à infléchir ces pratiques. Nous nous appuyons également sur le réseau des ambassadeurs francophones, présidé par la Représentation permanente roumaine auprès de l'Union européenne.

Le multilinguisme ne concerne pas seulement la question de la langue utilisée par les institutions européennes dans leurs communications externes et dans leurs méthodes de travail internes. Il s'agit aussi de la promotion de l'apprentissage des langues au sein des États membres. Le multilinguisme est essentiel pour la recherche d'emploi, pour la mobilité et l'épanouissement personnel. Toutefois, près de la moitié des Européens ne sont pas en mesure de tenir une conversation dans une autre langue que leur langue maternelle. Des avancées ont été réalisées. Les élèves sont plus nombreux à apprendre une langue étrangère dès l'école primaire et les États membres sont plus nombreux à rendre obligatoire l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école. La Commission européenne a adopté, en 2018, sa communication «Une avancée vers la vision d'un espace européen d'éducation à l'horizon 2025», qui a souligné l'importance de l'apprentissage des langues. Les efforts doivent être poursuivis et cette communication peut servir de fondement pour continuer le travail et promouvoir l'apprentissage des langues étrangères, en particulier celles de l'Union européenne.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – J'ai le grand plaisir d'avoir M. Thierry Cornillet à mes côtés. Grâce à lui, j'ai beaucoup appris sur la Francophonie. Je l'ai connu en 2004, alors que j'étais conseillère départementale d'Arges, chargée de la Francophonie. M. Cornillet était alors déjà président de l'Association internationale des régions francophones (AIRF). Cette association réunit plus de 250 régions du monde. Le département d'Arges dont je suis originaire était déjà membre de cette association.

Je vous donne la parole, Monsieur Cornillet.

M. Thierry Cornillet. – Je rappelle que la défense du français par le biais du multilinguisme est un combat que je mène depuis longtemps dans le cadre des différents mandats que j'ai exercés. Ainsi, en tant que maire de Montélimar, j'ai pratiqué des jumelages avec des villes francophones et favorisé des échanges entre élèves. En tant que vice-

président de région, j'ai également créé l'AIRF qui regroupe à ce jour près de 200 régions de 29 pays de la francophonie. Cette action vise en particulier à favoriser les contacts et l'échange entre les hommes et à passer au-delà des institutions. Il s'agit notamment d'envoyer des experts ou d'échanger les expériences entre régions partenaires, avec pour vecteur le français.

Le combat pour la francophonie est important et plus que jamais d'actualité. Par ailleurs, je n'ai pas la naïveté de croire qu'être citoyen et homme politique français est un facteur de puissance. Le français suppose bien sûr le principe du droit continental en compétition avec la *soft law* anglaise. C'est une des raisons pour lesquelles je regrette qu'on n'accueille pas plus d'«élites» dans les universités françaises. Cette démarche entraînerait la création de réseaux et favoriserait la pratique du droit continental par rapport à la *soft law*. De la même façon, les ingénieurs qui étudient dans une école française comme l'École polytechnique plutôt qu'à Harvard ou à Cambridge favorisent la pratique des normes françaises.

Eu égard au mandat que j'exerce actuellement, je souhaite à présent vous faire part de quelques réflexions concernant le multilinguisme et particulièrement l'usage du français dans les institutions européennes.

Cependant, imaginez la puissance diplomatique que pourrait détenir l'Union européenne si on arrivait à constituer une diplomatie s'appuyant sur la francophonie, la lusophonie, l'hispanophonie et l'anglophonie. L'Union européenne est la puissance continentale qui entretient le plus de rapports avec un grand nombre de pays dans le monde. Cela inclut des rapports affectifs et familiaux et dépasse la simple pratique d'une même langue. Il m'apparaît très important de pouvoir asseoir la puissance de l'Union européenne sur l'usage de ces quatre langues qui favorisent l'existence de relations qu'aucun autre pays – la Chine ou les États-Unis par exemple – ne peut développer. Cette question de la diplomatie sera sans doute davantage abordée dans le sillage de Louis Michel. Je voudrais pour ma part évoquer la situation au sein de l'institution.

Comme M. Lefevre le rappelait, il y a 24 langues officielles et trois langues dites de travail: le français, l'anglais et l'allemand. Dans la réalité de la pratique parlementaire, je distingue deux niveaux de travail. Le premier, le plus connu et visible, touche au travail officiel des parlementaires. Aucun problème à signaler à ce niveau: les projets de rapports sont traduits puis adoptés en séance plénière, les débats au sein de l'hémicycle sont traduits tant à Strasbourg qu'à Bruxelles. Les

ordres du jour et les documents de travail produits tant en réunion de commission qu'en séance plénière sont donc traduits dans les 24 langues. Ainsi, chaque parlementaire peut travailler dans la langue de son choix. Cela représente un travail de traduction de grande ampleur et j'avoue être très inquiet au sujet des risques de diminution de crédits dont les traducteurs nous ont fait part. En effet, le multilinguisme perdurera aussi longtemps qu'un système de traduction existera. Les budgets baissent et il en va d'un enjeu démocratique de faire en sorte que ces traductions continuent à être assurées, car elles garantissent l'existence de ce multilinguisme.

Le second niveau du travail parlementaire est beaucoup moins visible puisqu'il est fait de discussions informelles. Il n'est pas question ici du travail de pression effectué dans les couloirs, mais bien du fonctionnement du Parlement européen.

Au quotidien, nous sommes obligés de parler une autre langue que notre langue maternelle pour une raison purement politique: aucun groupe n'est majoritaire au Parlement européen. Pour que votre rapport passe, vous devez nécessairement pratiquer le compromis à la recherche de consensus. Cette pratique suppose que la discussion ait lieu avec le rapporteur fictif, désigné par l'autre groupe, et que ledit rapport soit négocié avec ses collègues. Bien entendu, les accords de coalition de partis ne sont pas aussi bien organisés qu'en Allemagne par exemple. Mais le fonctionnement au coup par coup ne peut avoir lieu que de la manière décrite, sinon aucune majorité ne peut être constituée au Parlement.

Avant de négocier entre les groupes, il faut donc négocier au sein du groupe. À l'ADLE, par exemple, il existe une différence entre le libéral français centriste que je suis et un libéral hollandais par exemple. Une fois que le groupe a validé la position du rapporteur, celle-ci doit être discutée avec le rapporteur fictif de l'autre groupe. Dans ce cas de figure, l'anglais est souvent la langue utilisée. Dans mon cas, il s'agit d'un «anglais d'aéroport», car je ne suis pas bilingue, mais c'est une réalité: lorsque des amendements urgents sont déposés, ceux-ci sont rédigés en anglais. Il ne s'agit pas de pratiquer la langue de Shakespeare. L'usage de l'anglais est aux langues ce qu'est la clé à molette pour la mécanique: c'est un outil auquel nous avons recours, ainsi que nos assistants parlementaires qui travaillent avec les assistants d'autres pays. J'ai même une assistante parlementaire britannique!

Le recours à l'anglais est obligatoire. Vous vous souviendrez peut-être des tentatives de lancement d'une espèce d'esperanto européen. Ce fut

systématiquement un échec. La pratique des 24 langues sera bien entendu poursuivie. Pour l'activité des députés – et des députés français en particulier –, il faut être assidu et travailleur s'ils veulent occuper les postes stratégiques de rapporteur et de coordinateur.

Il m'est arrivé d'avoir des explications franchement viriles avec des fonctionnaires français de l'Union européenne. Alors que les cabines de traduction fonctionnaient parfaitement, ceux-ci se sentaient obligés d'intervenir en anglais. Lorsque vous êtes français et que vos propos peuvent faire l'objet d'une traduction simultanée, on s'exprime en français! Je peux concevoir que l'on s'exprime en anglais pour se faire comprendre d'autrui dans la vie courante, mais ce snobisme est stupide au sein d'une enceinte parlementaire lorsque des traducteurs simultanés sont à votre service.

Il me semble important d'envoyer au Parlement européen des personnes n'hésitant pas à parler couramment leur langue. À cet égard, depuis l'adoption du traité de Lisbonne du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et la modification de la procédure législative ordinaire, nous sommes d'ailleurs totalement égaux en ce qui concerne les pratiques linguistiques en vogue au sein du Conseil des ministres. Toutefois, l'ensemble des groupes du Parlement européen ne consentent pas tous les mêmes efforts en ce sens. Sans vouloir faire de la critique politique, je considère ainsi que le groupe incluant le Rassemblement national ne fait pas grand-chose pour faire la promotion du français au sein de cette enceinte, contrairement à l'idée reçue. Ainsi, en douze ans de pratique parlementaire, je n'ai jamais vu de rapporteur – même fictif – de cette formation y consacrer le moindre effort.

Nous sommes dans une situation où l'apprentissage des langues étrangères est en baisse. Avec Jacques Krabal et d'autres, nous étions hier à l'OIF pour accueillir le président de la République française.

On parle effectivement de centaines de millions de personnes parlant français dans les années à venir, sous réserve que cette langue continue d'être enseignée. En réalité, si le français n'est plus utile, il ne sera plus enseigné. C'est encore plus vrai dans des pays de l'Afrique du Nord où la langue d'unification est l'arabe. Leurs habitants n'apprennent le français que s'ils y sont contraints ou estiment que cela constituera un atout pour leur carrière. Leurs parents n'étaient pas du tout dans cette situation. Des amis tunisiens ou algériens parlent le français, ce qui n'est pas le cas de leurs enfants qui, eux, poursuivent leurs études dans des pays anglo-saxons.

Une proposition de résolution – déjà portée

par la France, sans aboutir – concernant une « obligation » d'enseigner deux langues étrangères en sus de la langue maternelle pourrait être déposée. Si cette obligation ne portait que sur une langue, c'est l'anglais qui serait choisi. Mes enfants ont appris cette langue, car ils savent que s'ils veulent faire une carrière à quelque niveau que ce soit, l'anglais s'impose. Il serait important que le Parlement européen lance cette proposition afin que les élèves des pays d'Europe apprennent deux langues étrangères. Naturellement, cela représenterait un coût, mais les moyens d'accompagnement existent et rendent la chose possible. Parler une langue étrangère permet de mieux comprendre l'autre, de lire la presse étrangère, d'élargir sa vision du monde.

Pour les élections européennes par exemple, il s'agit, pour l'instant, d'une addition d'élections nationales, avec les effets référendaires que l'on connaît.

Il y a quelques mois, nous avons l'occasion de créer des listes transnationales afin de voter pour des personnes de différentes nationalités. Nous l'avons manquée. Parler une langue étrangère, même en n'étant pas parfaitement bilingue, permet de faire campagne dans d'autres pays. Cela aurait donné le sentiment que l'Union européenne n'est pas qu'une simple addition d'États. Cette idée n'a pas été retenue, mais il ne faut pas désespérer.

La défense du multilinguisme est essentielle en tant que symbole des valeurs européennes. Le multilinguisme permet la coexistence de valeurs sensiblement différentes au sein des pays. Il ne faut pas les renier. Il faut au contraire favoriser l'échange dans le but de se les approprier. À défaut de le faire dans une autre langue, l'anglais peut être un moyen d'échanger. Toutefois, il serait opportun de dialoguer dans sa propre langue, car le recours systématique à l'anglais laisse penser qu'un monde anglo-saxon est en cours de construction alors qu'il n'est pas du tout basé sur les valeurs fondatrices de l'Union européenne.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Le premier panel devait être clôturé à 10h00, mais il me semble important d'ajouter à notre débat une brève session de questions-réponses.

Je propose à l'assemblée une seule question par intervenant. (Assentiment)

Un intervenant. – Monsieur Lefevre, votre exemple illustrant la façon dont vous avez organisé la diversité linguistique est réellement pertinent et l'on voit que les autres institutions, toutes proportions gardées, souffrent de n'avoir pas réussi à maintenir cette diversité. Selon vous, quelles seraient les langues pivots, s'il fallait éditer une règle

sur leur usage dans les institutions?

M. Thierry Lefevre. – Il est assez délicat de choisir des langues pivots; cela donne l'impression que certaines langues sont plus égales que d'autres. Dès lors, chaque institution doit aborder la question sous un angle totalement pragmatique, à l'instar de la CJUE où, là aussi, les sensibilités devaient être ménagées.

Ce n'est pas un hasard si les langues pivots retenues – l'espagnol, l'italien, le français, l'anglais, l'allemand et, bientôt, le polonais – correspondent aux langues des avocats généraux permanents. Ceux-ci rédigent leurs conclusions dans la langue de leur choix et il leur est demandé d'opter pour une de ces langues afin de rentabiliser l'investissement dans l'apprentissage linguistique des services linguistiques. Ces langues devront de toute façon être apprises par l'ensemble des unités linguistiques. Dès lors, on s'en servira comme langues pivots.

Lors d'une conversation récente, M. Hogan, nouvel avocat général à la CJUE, a attiré mon attention sur un élément auquel je n'avais pas pensé: dès lors que le Brexit sera intervenu, l'anglais ne sera plus la langue d'aucun avocat général permanent, puisqu'il n'y aura plus d'avocats généraux britanniques. Ce changement ne remettra peut-être pas en cause l'organisation des langues pivots, eu égard aux investissements et aux formations relatifs à l'apprentissage des langues et aux droits des pays concernés, mais il faudra certainement réfléchir à la justification et au maintien d'un équilibre qui ne fasse d'ombre à personne.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Nous pouvons passer à la question suivante.

Un intervenant. – Monsieur Cornillet, vous avez parlé du multilinguisme qui a tendance à disparaître. Vous avez notamment évoqué les assistants parlementaires anglophones, la formation, etc. Quels sont vos moyens d'action, en votre qualité de président du Forum des francophones du Parlement européen?

M. Thierry Cornillet. – Les moyens du groupe sont extrêmement limités, et ce, pour une raison simple: je l'ai lancé il y a un peu plus d'un an. Je ne me représente pas aux élections, mais, si je ne m'abuse, Norica Nicolai sera candidate. Je lui suggérerai qu'elle le transforme en intergroupe, ce qui permet de disposer de beaucoup plus de moyens. Pour l'instant, ce groupe est composé d'onze députés, ce qui n'est pas beaucoup, mais je n'ai pas voulu que les 77 députés français en fassent partie. Un groupe francophone ne comptant que des Français, cela n'aurait aucun sens! Neuf nationalités sont représentées parmi les onze députés du

groupe. Chacun a la responsabilité, dans son pays, de promouvoir le français, qu'il pratique au sein du Parlement. Cela nécessitera une organisation que nos collègues élus le 26 mai mettront en œuvre. Il importe de baser ce groupe sur des relations humaines. Il ne doit pas s'agir que d'une institution. Il faut pratiquer la langue, organiser des échanges, familiaux éventuellement, prendre des assistants originaires du pays, qui parleront très certainement l'anglais, mais pas seulement. Il me semble important, je le répète, que les relations humaines soient également pratiquées en français.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Apparemment, il reste encore deux questions.

M. Jean-Luc Laffineur. – Ma question s'adresse à M. Lefevre. Je représente l'ASBL Pour une gouvernance européenne multilingue (GEM+). Certains de nos adhérents travaillent à la CJUE. L'un d'entre eux nous a fait savoir qu'il était question d'instituer l'anglais comme langue de délibéré à l'échelon du Tribunal de l'Union européenne. Où en sont les discussions, bien qu'informelles, à ce sujet? Cette possibilité risque-t-elle de devenir une réalité?

M. Thierry Lefevre. – Il s'agit en quelque sorte d'un serpent de mer. La CJUE est composée de deux juridictions, le Tribunal et la Cour qui, en principe, travaillent tous deux en français. La Cour continue à fonctionner en français, mais la langue de procédure la plus utilisée au Tribunal est l'anglais. En effet, il est compétent pour les contentieux relatifs à la propriété intellectuelle ou la concurrence. L'anglais représente la langue de procédure dans une très large proportion d'affaires, entre 40 et 45, si je ne m'abuse.

Je ne suis pas en mesure de vous dire où en est le débat, car celui-ci ne m'appartient pas. Il appartient aux membres de la juridiction de déterminer quelle sera leur langue de travail. Les défenseurs de l'ajout de l'anglais comme langue de travail affirment qu'ils gagneraient en ressources et en célérité dès lors que les pièces de procédure entrant en langue anglaise ne devraient plus être traduites vers le français. Ils pourraient dès lors préparer leur projet d'arrêt directement en anglais sans devoir passer par un processus de traduction. Il s'agit d'une approche de type «tableau Excel». Cette approche me semble tout à fait insuffisante. Il faut tenir compte d'autres paramètres pour pouvoir prendre les bonnes décisions. Il convient de prendre en considération le fait que la CJUE, qui connaît des pourvois relatifs aux arrêts du Tribunal, fonctionne en français. Comment pourrait-elle travailler avec des documents qui n'existeraient pas dans cette langue?

Par ailleurs, l'ensemble des corpus jurispru-

dentiels de l'institution sont uniquement rédigés en français. En effet, le français était une langue de procédure et de travail bien avant 1973 et l'élargissement vers le Royaume-Uni et la République d'Irlande. En outre, nous travaillons avec des personnes qui rédigent dans une autre langue que leur langue maternelle et qui bénéficient d'un important soutien de la part de la cellule des lecteurs d'arrêts, composée de grands professionnels qui ont leur propre procédure et leur propre phraséologie. Le fait de devoir dédoubler ce système ne constituerait certainement pas un gain ni en qualité ni en temps.

Ce sujet ne sera probablement pas abordé de façon très approfondie avant que le Brexit soit effectif.

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Plus personne ne demandant la parole, le débat est clos. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants. Par votre travail de chaque jour, vous donnez de la substance à la Déclaration de Bucarest. Vive la francophonie!

M. Jean-Paul Wahl. – Je vous remercie, Madame Bucura-Oprescu, ainsi que tous les intervenants de ce premier panel.

## 2 Panel 2 – Langue(s) – Les enjeux géostratégiques

M. Jean-Paul Wahl. – Le deuxième panel aura pour modérateur M. Fuchs, député à l'Assemblée nationale française et président de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Il se chargera d'animer ce panel dans lequel interviendra M. Louis Michel, qui a été vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles. En tant que représentant du gouvernement belge, il a été l'un des 105 membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe chargée de rédiger le traité établissant une Constitution pour l'Europe. M. Michel a été commissaire européen à la Recherche avant de se voir attribuer, sous la commission Barroso, le mandat de commissaire à la Coopération internationale, à l'Aide humanitaire et à la Réaction aux crises. Depuis 2009, il est député européen. Il appartient au groupe parlementaire ADLE. Le Roi Albert II lui a octroyé, en 1995, le titre de ministre d'État. Une note personnelle: nous habitons la même ville dont nous avons tous deux été, l'un après l'autre, bourgmestres. Il m'a lancé en politique, ce qui fut une excellente idée. Il est connu pour son franc-parler.

Nous accueillerons également M. Pierre De-

fraigne, économiste de formation, diplômé de l'Université de Liège (ULiège), de l'Université catholique de Louvain (ULouvain) et de Harvard. Il a été fonctionnaire européen de 1970 à 2005, lorsqu'il a pris sa retraite de directeur général adjoint de la direction générale Commerce. Il fut notamment chef de cabinet de Pascal Lamy, commissaire européen au Commerce de 1999 à 2002. Auparavant, M. Defraigne a été directeur des relations Nord-Sud entre 1985 et 1999 ainsi que chef de cabinet d'Étienne Davignon, alors vice-président de la Commission européenne. Pierre Defraigne est actuellement directeur exécutif du Centre Madariaga – Collège d'Europe depuis 2008 et professeur invité au Collège d'Europe, à Bruges, et à Sciences Po, à Paris.

Enfin, nous écouterons M. Afrim Jashari, diplomate et chargé d'affaires de l'OIF au ministère des Affaires étrangères de la République de Macédoine du Nord. Après une formation en civilisation française à l'Université de Tetovo et un master en management public à l'Université Paris XII, M. Jashari a été interprète pour la Kosovo Force (KFOR) en Macédoine du Nord avant de rejoindre l'Alliance française, puis enseignant à l'Université de l'Europe du Sud-Est à Tetovo. En 2011, il a rejoint le ministère des Affaires étrangères de la République de Macédoine du Nord d'abord comme consul à Paris, puis comme chargé de l'OIF.

Monsieur Fuchs, je vous cède la parole.

M. Bruno Fuchs, président de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette présentation exhaustive des curriculum vitae de nos intervenants ce qui me permettra d'aller plus vite dans l'exposé des enjeux.

L'état des lieux a été dressé: au lieu d'une dérive, la diversité linguistique et culturelle a été progressivement remplacée par le monopole linguistique de l'anglais. Certains chiffres ont déjà été donnés. Pour mieux comprendre l'évolution du phénomène, je préciserai qu'en 1970, 60 % des textes originaux étaient rédigés en français et 40 % en Allemands à la Commission européenne (la situation est un peu différente au Parlement européen). En 1996, 38 % l'étaient en français, 5 % en allemand et 46 % en anglais. Les chiffres de 2017 et 2018 sont de 2 % pour l'allemand et plus de 84 % pour l'anglais. Cette évolution vers l'anglais est donc bien présente.

Derrière ces choix, opérés par les institutions européennes en matière de pratique linguistique au détriment des acteurs, se profilent des enjeux géostratégiques très importants.

Le premier enjeu est démocratique: les ci-

toyens considèrent que les institutions européennes sont extrêmement éloignées de leurs préoccupations. Est-ce que le processus démocratique est garanti si les institutions s'expriment dans une langue qui n'est pas celle des citoyens et qui est celle de l'élite?

Le deuxième enjeu est celui de l'égalité et de l'équité: favoriser l'anglais, c'est favoriser les citoyens dont c'est la langue maternelle.

Le troisième enjeu est politique: quel est le modèle? Alors que les valeurs européennes ne correspondent pas aux valeurs du monde anglo-saxon, est-ce que le projet peut être singulier, original, s'il n'est pas formulé pas dans une autre langue que l'anglais? Nous ne parlons que de la défense du français aujourd'hui, mais de celle de la diversité des langues européennes!

Le dernier enjeu est diplomatique et géopolitique: il s'agit des rapports de force entre les grands blocs dans le monde. L'Europe veut-elle juste être un agent de la mondialisation libérale et anglophone?

Monsieur Michel, vous avez été commissaire européen au Développement. Si l'Europe veut développer des relations avec le Sud, avec l'Afrique notamment, doit-elle le faire en anglais? La problématique de l'utilisation des langues dans les institutions européennes, thème de ces auditions, soulève donc de grands enjeux.

M. Louis Michel. – Je suis très heureux de me retrouver en votre compagnie au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sujet me préoccupe depuis très longtemps et je souhaite aborder un élément qui n'a pas été soulevé jusqu'ici, du moins pas de façon explicite.

Je vous ferai part de mon expérience à ce sujet qui porte tout simplement sur le manque de militantisme multilinguistique des francophones. Nous, locuteurs francophones au Parlement européen, éprouvons une sorte de gêne à exiger le respect du statut du français dans les institutions. Je l'ai vécu quand j'étais commissaire européen. Les cas où les dossiers me sont parvenus dans ma langue avant les négociations au sein de la Commission ont été extrêmement rares.

Tout le monde sait que j'étais professeur d'anglais. Par conséquent, j'étais plutôt privilégié, car je pouvais assimiler le contenu des dossiers plus facilement. Il n'empêche: s'appropriier le contenu des dossiers et négocier dans une langue qui n'est pas votre langue maternelle est un véritable handicap. Même s'il est vrai qu'au sein de la Commission, nous finissions toujours par recevoir le dossier négocié deux ou trois semaines auparavant dans la langue, nous n'en disposions jamais au

moment des négociations, toujours après. Idem au Parlement européen. Thierry Lefebvre a dit avec beaucoup de bienveillance, selon moi, que nous disposions effectivement des ordres du jour en français le moment voulu dans le travail au quotidien. Par contre, les dossiers, les rapports, les directives et autres nous parvenaient tous en anglais bien longtemps avant la version française.

Cela relève tout de même de la responsabilité politique des francophones. Il me faut toutefois éviter un malentendu. En disant cela, je défends le multilinguisme et non l'idée de remplacer l'anglais par le français, car ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit. Toutefois, en toute objectivité, il nous faut bien constater que nous évoluons actuellement dangereusement vers une situation monopolistique de l'anglais. Cela pose un vrai problème.

Par ailleurs, je voudrais focaliser l'attention sur un élément. Comme a dit très justement par M. Fuchs, en termes d'influence géostratégique, la francophonie a une guerre de retard. J'ai moi-même vécu ce positionnement fataliste des francophones et il m'a souvent irrité. Lorsque vous demandez, presque timidement, de faire respecter les règles, la réponse que vous obtenez est que cela serait compliqué et cher. La capacité des Européens et de leurs représentants de se faire respecter en droit dans la langue qui est la leur n'est pas garantie. Une vigueur militante doit être retrouvée afin d'assurer le respect des règles.

J'en viens aux conséquences économiques. Jacques Attali a produit, voici deux ou trois ans, un excellent rapport sur le potentiel économique de la Francophonie. Celui-ci est entravé par le monopole de plus en plus puissant de l'anglais. Les Anglais ont radicalement refusé de négocier le Brexit en français, comme l'a proposé M. Barnier, imposant de le faire en anglais. Je le comprends et le respecte, mais je ne suis pas certain que l'on ait accepté de manière aussi flexible cette revendication de la part d'un autre pays que l'Angleterre. En réunions de commission, la présence d'un seul Britannique impose de se soumettre à l'anglais. C'est un réflexe un peu idiot. Ce sont des éléments qui affaiblissent la position du français.

Nous faisons tous le même constat. Je partage ce qui a été dit ici. Il conviendrait toutefois que nous accordions nos violons pour une stratégie de consolidation du multilinguisme pour l'avenir.

Et l'avenir de la francophonie, l'avenir du français, mes chers amis, il est en Afrique, qu'on le veuille ou non! Je suis d'ailleurs en train de produire une réflexion sur un ancien concept, l'Eurafrrique – il ne s'agit pas, dans mon chef, d'une tentation néocolonialiste –, c'est-à-dire une sorte de zone de libre-échange.



Monsieur Fuchs, je vous ai entendu parler de mondialisation libérale. Pour moi, le mot libéral, contrairement à ce qu'estiment certains amis français, n'est pas un vilain mot – je dis cela au passage pour régler le compte à certains a priori. Il s'agit d'une position personnelle et je pense utiliser le temps libre que j'aurai dans quelques mois pour faire valoir cet argument et ce concept.

Ce qui est en train de miner dangereusement et, peut-être, durablement et de manière mortifère l'Union européenne et les valeurs qu'on apprécie dans celle-ci, c'est ce phénomène mal géré de la migration. Vous vous demandez sûrement pourquoi je fais ce lien avec le thème du débat qui nous occupe aujourd'hui, mais je suis convaincu que la seule manière de régler humainement, durablement, politiquement cette question de la migration – qui m'apparaît comme une question extrêmement dangereuse – consiste en la création d'une zone de libre-échange entre l'Afrique et l'Europe avec, bien évidemment, la libre circulation des biens et des personnes propre à ce type de zone. Cela permettrait de sortir le débat de la migration de ce cadre et de cet imaginaire sordide, avec tout ce que cela représente de nourriture puissante pour le populisme, la démagogie, l'instrumentalisation malsaine des migrants et la perception erronée des différentes situations liées à la migration. En tant qu'organisation francophone, il serait intéressant d'ouvrir un débat à ce sujet.

La stratégie de l'«Europe forteresse» ne fonctionnera pas. La migration de jeunes africains vers l'Europe est un phénomène qui ne fait que débiter. Dans la plupart des pays africains, notamment en Afrique subsaharienne, les jeunes de moins de 25 ans représentent jusqu'à 60 % de la population. Même avec une croissance à deux chiffres, je ne pense pas que nous puissions gérer ce défi en termes d'emploi, de destin, de potentiel, d'égalité des chances et de formation.

Par ailleurs, il serait également intéressant de reconnaître à l'art africain et à la culture africaine leurs lettres de noblesse. Certains auteurs africains sont absolument remarquables, mais ils ne sont pas connus ou le sont très peu. Dans le cadre de cette stratégie de proximité avec nos amis africains, il serait intéressant de remettre en lumière la production littéraire, culturelle et artistique de l'Afrique. Ce serait un bon moyen d'ancrer notre proximité linguistique avec l'Afrique.

Si nous n'effectuons pas ce genre de démarches, certains pays africains pourraient être tentés par d'autres proximités, linguistiques ou autres. On a déjà vu certains pays africains presque abandonner le français. Je pense notam-

ment au Rwanda, même s'il est désormais revenu en arrière. Même à Madagascar, l'anglais est devenu une langue officielle sous la présidence de Marc Ravalomanana, entraînant un recul considérable du français! Si nous ne faisons pas de la prévention active, et même militante, nous prenons des risques. Nous risquons de ne pas profiter d'un potentiel formidable.

Je vais en rester là. J'ai tenté d'être concret et d'amener quelques pistes de réflexion. Je partage l'avis des intervenants précédents, mais il est inutile de répéter tout ce qu'ils ont dit. J'ai donc préféré essayer d'ouvrir l'une ou l'autre lucarne pour préparer l'avenir.

M. Bruno Fuchs. – Monsieur Jashari, je vous invite à prendre la parole pour une intervention de dix à quinze minutes. À la suite des trois interventions, nous entamerons un débat avec la salle pour confronter diverses approches et traiter les enjeux à l'œuvre de manière globale.

M. Afrim Jashari. – Je vous remercie de m'avoir invité à ce colloque en tant que représentant de la Macédoine du Nord pour discuter des enjeux géostratégiques du français, thème incontournable en ce «Mois de la Francophonie». Bien que l'histoire de cette langue soit longue, celle de la Francophonie est relativement récente. Je suis dès lors tout à fait d'accord avec M. Michel sur les défis que doit actuellement relever le français. Les premiers intervenants ont indiqué qu'environ 300 millions de personnes utilisent cette langue et qu'elle est la cinquième parlée au monde. Ces chiffres sont positifs. Comme le mentionnait le premier intervenant, toutefois, le français perd un peu de son influence sur le terrain, notamment en Afrique. Nous estimons néanmoins que ce continent sera l'avenir de la Francophonie et qu'il sera dans quelques années sa région la plus importante sur le plan économique.

La place privilégiée du français sur la scène internationale est non seulement liée aux pouvoirs politiques, économiques et culturels de la France et de la Francophonie, mais également à la créativité linguistique et au travail intellectuel de nombreuses personnes et générations au cours des siècles.

Léopold Sédar Senghor, le fondateur de la Francophonie, évoquait régulièrement le charme de la langue de Ronsard et Voltaire. Il soulignait son élégance, sa clarté dans la nuance et sa précision. En tant que pays membre de la Francophonie, nous devons absolument respecter et conserver ces atouts. Le français n'est pas seulement un outil de communication, c'est aussi une façon de penser, d'agir, de poser des choix et d'affirmer son identité.

Dans certaines régions des États membres, le français est une langue maternelle, reconnue officiellement et enseignée comme seconde langue dans les lycées et universités. La République de Macédoine du Nord est membre de la Francophonie depuis 2006. Elle est la seule ancienne république yougoslave qui y est membre de plein droit, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine y siégeant en tant que membres observateurs. La Macédoine du Nord a récemment signé un accord avec la France par l'intermédiaire de sa ministre des Affaires européennes, Mme Loiseau, pour créer des classes bilingues dans les lycées. Nos élèves auront donc le choix entre l'anglais, l'allemand et le français.

Ces dernières années, l'allemand prend une place considérable, même en Macédoine et dans les pays voisins d'Europe centrale et orientale. Nous sommes conscients que le français est la quatrième langue utilisée sur internet et la troisième langue des affaires. L'espace francophone représente plus de 19 % de la richesse mondiale. Le français est une langue officielle de l'Organisation des Nations unies (ONU), est une langue de travail de l'Union européenne et de l'Union africaine ainsi que la langue officielle des Jeux olympiques. La Macédoine sera prochainement membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et nous négocions notre adhésion à l'Union européenne. Nous sommes conscients que le français est important dans ces institutions. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement et notre administration, avec le soutien de l'OIF, ont mis en œuvre une initiative nationale francophone pour la période 2019-2022. En particulier, le personnel de l'administration et les diplomates reçoivent des cours de français intensifs pour qu'ils soient prêts à travailler dans les instances de l'Union européenne.

L'ambition de faire du français l'une des trois langues mondiales du 21<sup>e</sup> siècle nécessite de renforcer sa présence dans les lieux emblématiques de la vie internationale, sur internet, dans les médias, dans la diplomatie culturelle, européenne et multilatérale. À cet égard, les écoles et les universités ont un rôle essentiel à jouer.

J'estime que les instituts français et les diverses Alliances françaises jouent un rôle phare dans les pays francophones; la réorganisation et l'amélioration de ces institutions seront donc bénéfiques pour les francophones. Le rôle du français doit être défendu et même renforcé. J'ai fait allusion aux médias. Je pense par exemple à TV5 Monde, diffusée dans près de 200 pays, opérateur géostratégique de la plus grande importance.

Je voudrais également aborder les aspects culturels, éducatifs et stratégiques. Le français est

un lien fondamental qui crée un sentiment d'appartenance à une communauté. Il est un facteur de cohésion sociale. J'encourage donc les centres culturels, les instituts, la France et toute la Francophonie à s'investir dans les domaines culturels, économiques et politiques.

M. Bruno Fuchs. – La parole est à M. Pierre Defraigne, directeur général honoraire à la Commission européenne et membre du Collège de l'Europe. M. Defraigne est très au fait des affaires et institutions européennes; il nous livrera ses réflexions quant à la capacité d'influence du français dans une économie libérale et mondialisée.

M. Pierre Defraigne, directeur général honoraire à la Commission européenne, directeur exécutif du Centre Madariaga – Collège de l'Europe. – Je suis très heureux de me retrouver parmi vous pour réfléchir au multilinguisme dans les institutions européennes. De mon point de vue, il est au cœur des enjeux actuels. L'avenir de la francophonie se joue en effet au niveau de l'Europe. Soit la francophonie influence l'Union européenne de l'intérieur – et à partir de là le français rayonne –, soit elle est absorbée par les institutions européennes comme dans un trou noir dont elle ne sort jamais. L'anglais prédomine aujourd'hui. Plus grave, une pensée en surgit qui n'est pas la nôtre: une pensée a-européenne qui minera et détruira l'Europe si nous n'y prenons pas garde. Je m'explique! Pour ma part, je suis de ceux qui placent la diversité au cœur du projet européen. Celle-ci en a fait son succès au cours des deux derniers millénaires. Cette diversité est à la fois inscrite dans sa géographie et son histoire. La vraie raison de l'unité, c'est de préserver la diversité.

Dans ces propos, il n'y a aucune incohérence: en effet, si nous ne nous unissons pas, nous subissons tout simplement une uniformisation importée. L'Europe a évolué dans le sens d'une uniformisation depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme elle dépendait des États-Unis pour sa sécurité, il était normal qu'elle accorde de l'importance à tout ce qui s'y passait. Elle a importé beaucoup de choses d'outre-Atlantique, pas seulement la sécurité, mais aussi le Coca-Cola, le jeans, le rock, toute sorte de choses plaisantes, le MacBurger, le cinéma de Hollywood et bien sûr la langue anglaise. Plus gênant cependant, elle en a surtout importé les pratiques, le savoir-faire, la philosophie de gestion des entreprises, la politique économique d'inspiration anglo-saxonne. La vieille histoire de la Grèce se répète, sauf que l'Europe n'a pas réussi à triompher de son vainqueur; en l'occurrence il s'agit plutôt d'un allié. C'est nous qui avons laissé s'altérer la culture de l'Europe.

Les deux canaux sont les suivants: le canal

stratégique, géopolitique et le canal du marché. Comme l'Union européenne est d'abord une institution économique – même si elle a une prétention politique –, elle s'est résumée jusqu'ici au marché et à la monnaie uniques.

Aujourd'hui, ce n'est pas médire de l'Europe que d'affirmer qu'elle se tait dans toutes les langues sur les grands sujets de politique étrangère. Depuis deux ou trois ans, vous n'avez plus vu de percée européenne sur les grands sujets géopolitiques du moment. Il y a aujourd'hui et demain, au Conseil européen, un débat concernant la Chine. L'Europe prépare très mal ce rapport de force où, faute d'unité interne, elle parle peut-être d'une seule voix, mais elle laisse décliner dans toute sorte de voix différentes des opinions contradictoires vis-à-vis de ce pays. Elle fait pareil face aux États-Unis.

Il existe, en Europe, un problème d'identité, d'«européanité» qui doit transcender l'atlantisme dominant. J'ai de cette européanité une vision pluraliste, multiculturelle et métissée. Je ne suis pas pour un repli identitaire européen, mais l'Union européenne a besoin d'une âme autre que le marché et la monnaie. Cette âme est en fait son modèle. Il existe bien un modèle européen, forcément. Il n'est pas identique à celui des Américains ou Chinois, mais il tend aujourd'hui dangereusement vers le modèle anglo-saxon. Nous avons créé une mécanique à travers le traité qui y conduit. Notre modèle subit la dérive redoutable des institutions qu'est l'«intergouvernementalisme», lequel est renforcé par le droit de veto – qui ne s'exerce pas toujours, mais qui est toujours présent comme une épée de Damoclès lors des Conseils européens.

Nous avons laissé se dégrader l'originalité et la singularité de notre modèle. Vous le voyez dans le désamour des citoyens vis-à-vis de l'Europe. L'Europe a longtemps soutenu la convergence des revenus et de la richesse en interne. Mais ce n'est plus vrai aujourd'hui, ne serait-ce qu'au sein de la zone euro. Prenons l'écart entre Paris et Berlin en matière de PIB par tête. La France a perdu 15 % sur vingt ans. C'est énorme! Que dire de la Grèce? Cette divergence pose un vrai problème pour la cohésion de l'Europe si l'Europe laisse se créer des divergences entre les pays, mais encore plus des tensions au sein des sociétés. Cela demande réflexion!

S'il existe une pensée en français qui s'impose comme une référence, nous sauverons le français. Cette pensée ne doit pas être unique, bien au contraire. Elle doit être plurielle, car elle doit permettre l'alternance des politiques. Une telle alternance n'est plus possible dans l'Union européenne. Cela ne vous frappe-t-il pas? Depuis une

trentaine d'années, quels que soient les gouvernements, les majorités ou les coalitions, nous sommes tous assujettis à des règles budgétaires, voire des normes salariales qui laissent de moins en moins de place à l'alternance des politiques économiques dans les États. Malgré les changements de gouvernements et de coalitions, les politiques restent identiques. C'est ce que les citoyens déplorent aujourd'hui! Ces règles sont inscrites dans les traités, verrouillés par l'unanimité. Sous la pression anglo-saxonne, notamment de l'école néo-classique de Chicago, tout est ramené au marché qui devient la mesure de toute chose et réduit le rôle phare de l'Europe en matière d'humanisme, qui faisait sa particularité. La pensée en français est indispensable pour recréer la diversité, le pluralisme et l'alternance politique. C'est dans cet esprit que l'Europe peut jouer un rôle de renforcement de la francophonie, pour peu qu'elle s'attache à repenser ses valeurs.

Par ailleurs, la langue est aussi portée par le poids technologique, stratégique, économique et monétaire. Pour soutenir le français, l'Europe a besoin d'une monnaie et d'une défense commune. La monnaie résume l'état d'une économie et d'une société. Si l'euro est très utile pour les transactions, il est pourtant une monnaie internationale de deuxième ordre. Quand l'euro apparaît-il comme une monnaie de réserve? Dans les bilans des banques centrales. Sur les marchés, il n'a pas la place qui lui revient parce qu'il n'y a pas d'émission d'euro-obligations par l'Eurozone. Il a pourtant le potentiel d'un outil puissant de rayonnement et d'influence.

Faut-il laisser l'Afrique au dollar et au yuan? L'Europe assumera-t-elle sa part du système monétaire international, correspondant de préférence à ses intérêts et à ses traditions? L'Europe a aussi besoin d'une défense commune au sein de l'OTAN pour recouvrer l'autonomie stratégique nécessaire à l'affirmation de son modèle.

Je terminerai sur l'Afrique. Je suis peut-être en désaccord avec M. Michel sur la notion de libéralisme. Je suis aussi libéral, à ma manière... comment ne pas l'être en Europe? Le libéralisme politique, c'est la démocratie. Le libéralisme économique, c'est le marché. Je combats résolument, catégoriquement et radicalement le néolibéralisme qui est une déviance pathologique du libéralisme. Le néolibéralisme n'est plus du tout la même chose. Le néolibéralisme engendre précisément un déséquilibre entre la démocratie et le marché et donne au marché la suprématie sur la démocratie, comme on le voit aujourd'hui aux États-Unis.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Michel sur un point: je crois que l'avenir du français se jouera

en Afrique. Le français, c'est l'unité de l'Afrique, c'est l'arrimage de l'Afrique et de l'Europe. Il est possible qu'il soit gagé par le poids technologique et stratégique de l'Europe. Pas de la France. La France-Afrique, c'est fini! Si elle n'est pas finie, il faut la tuer! Elle ne rend plus de services, elle est un alibi et elle ne sert à rien qu'à empoisonner les rapports entre l'Afrique et l'Europe et à entretenir des relations d'affaires douteuses.

Il faut que l'Europe fasse du développement de l'Afrique sa priorité, notamment pour les raisons indiquées par M. Michel: la migration et le climat. C'est notre partenaire. Il y a deux partenaires importants pour le climat: la Chine, à cause du nombre et de la vitesse de la croissance, et l'Afrique, à cause du nombre et de la pauvreté.

Nous avons des raisons profondes de construire une relation spéciale avec l'Afrique, outre les liens historiques, que la langue symbolise. Un auteur algérien a dit: «La langue française, c'est notre butin de guerre.» La langue est en effet le butin que l'Afrique s'est appropriée avec la décolonisation: elle nous unifie et elle nous donne un accès à une pensée et à une culture. Mais nous devons nourrir cette pensée et cette culture, avec les Africains.

J'avance une suggestion pratique. Un économiste termine toujours par des suggestions pratiques! M. Michel qui aura des loisirs pour écrire son livre pourrait peut-être prévoir un chapitre sur une banque eurafricaine de co-développement soutenable et éthique. Je voudrais que cette banque non seulement finance la construction d'infrastructures ou de programmes d'éducation ou de recherche, mais renforce aussi la culture de l'éthique dans les pays. L'Afrique connaît, et nous en sommes largement responsables, un problème d'éthique de gouvernance.

Cette banque peut, à travers la qualité de l'éthique de ses projets et de ses exigences très précises sur l'absence de corruption, devenir une source de changement. Ce faisant, elle renvoie à nos valeurs démocratiques les plus profondes sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs, l'alternance des gouvernements et l'intégrité des fonctionnaires.

En parallèle, je suggère la création d'une académie euroéo-africaine qui serait consacrée à l'apprentissage en commun du développement durable et qui fonctionnerait en plusieurs langues, en tous les cas le français. Les 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies sont une mine d'or pour fonder ce projet. L'arrimage de l'Europe à l'Afrique est la clé de l'avenir de la francophonie. Si nous ratons cette ambition, nous ratons tout!

M. Bruno Fuchs. – Vos interventions permettent de distinguer deux grands champs: le champ intra-européen – avec la diversité de la pensée à réintroduire par le biais de l'usage de la langue – et le champ africain. Si ce dernier est encore à développer et que l'on peut se montrer neutre ou optimiste à cet égard, l'Europe est en retard par rapport à ce qu'il faudrait faire. Comme vous l'avez fait pour l'Afrique, avez-vous des propositions à nous faire qui seraient à même d'inverser la tendance et de la rendre ainsi plus efficace et plus juste?

M. Pierre Defraigne. – Je crois qu'il faut faire la promotion d'une Europe politique dont la colonne vertébrale est la défense. Nous ne pourrions jamais mener une politique étrangère efficace si l'OTAN ne nous assure pas d'un espace pour une défense commune européenne. C'est la seule façon de parler d'égal à égal avec les États-Unis, non pas en termes de puissance stratégique – ce serait absurde –, mais bien de qualité politique.

Une fois que cette défense commune sera devenue réalité, nous redeviendrons crédibles vis-à-vis de la Chine, mais aussi vis-à-vis de l'Afrique. La sécurité de l'Afrique ne peut plus être assurée par la seule République française qui est à court de moyens. La France a atteint son plafond de 2 % des dépenses militaires au prix d'un effort qui l'épuise. La dette française a atteint un niveau excessif et l'Europe doit donc prendre le relais sur la défense qui est le bien public européen par excellence. Tous les budgets relatifs à la défense doivent être transférés au niveau européen qui doit en assumer le financement. Pour ce faire, je pense notamment à un impôt sur les multinationales, les Google, Amazon, Facebook, Apple (GAFA), d'une part, et celles qui ne paient pas d'impôts, d'autre part. En effet, il y aura toujours des manquements dans le jeu de la concurrence et de l'harmonisation fiscale. La seule manière d'assurer le financement de la défense est de recourir à un impôt européen, voté par le Parlement européen. Il ne s'agit pas d'alourdir la charge de l'impôt, mais de faire payer ceux qui ne paient pas.

Mme Margrethe Vestager, commissaire européenne libérale à la Concurrence que M. Michel doit apprécier autant que moi, s'est exprimée lors de l'affaire «Amazon» il y a deux ans, au Luxembourg. À cette occasion, elle a demandé pourquoi Amazon ne payait que le quart des impôts que paie une PME luxembourgeoise. C'est scandaleux! On veut opérer à juste titre un glissement de la fiscalité pour alléger le coût du travail en Europe. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de venir à bout de ces inégalités entre entreprises face aux impôts. De cette manière, le fait de financer la

défense par un impôt européen serait une bonne chose.

Par ailleurs, on n'échappe pas à la taxe carbone, à condition qu'elle aille à la décarbonation et que cette taxe ne constitue pas une ressource de plus pour les budgets nationaux. Si l'on veut que l'Europe reste efficace dans la lutte contre les dérèglements climatiques – les jeunes le réclameront à Liège cet après-midi – et si l'on veut maintenir l'unité du marché unique, il faut une taxe carbone unique et suffisamment significative pour assurer la solidarité vis-à-vis des plus vulnérables devant la fracture climatique et déclencher des investissements à la mesure de l'urgence. Si l'on se contente de banques publiques financées par la Banque centrale européenne (BCE), nous n'irons pas très loin.

Nous parlons donc de la défense, du climat, de l'impôt européen sur les multinationales et du carbone. Vous me direz que cela n'est pas à l'agenda des futurs élus européens et c'est bien pour cela que les gens ne vont plus voter! Les gens s'interrogent sur l'enjeu de ces prochaines élections européennes. Il y aura sans doute plus de grincheux qui iront voter, ce qui remplacera les abstentions par des votes eurosceptiques. Cela ne constituera pas un grand progrès. Les citoyens qui veulent une Europe politiquement unie doivent se ressaisir et faire preuve d'audace! Car une Europe forte est la condition d'une civilisation européenne vivante et, donc, du rayonnement de la langue française.

M. Bruno Fuchs. – La même question vous est adressée, M. Michel. Une autre question suivra. Nous lancerons ensuite le débat.

M. Louis Michel. – Les positions que vous me prêtez ne me correspondent pas, Monsieur Defraigne. Je lutte contre la confusion entre les notions de libéralisme et de néolibéralisme. Il est pénible pour un libéral de devoir la subir en permanence, bien que je puisse la comprendre de la part du PS et de mes adversaires politiques en général.

Je partage totalement le point de vue de M. Defraigne. Une Europe de la défense est un critère de crédibilité minimal qui contribue à l'influence positive de l'Europe. En ce qui concerne l'Afrique, j'accueille favorablement l'idée d'une banque fondée sur l'éthique et sur des principes durables. Elle constituerait un outil important. Lorsque j'étais commissaire européen, nous avons essayé, avec Philippe Maystadt, de réunir un consortium où Africains et Européens seraient représentés afin de créer une instance financière dédiée à l'amélioration de l'état des infrastructures en Afrique. Ce projet n'a pas rencontré le succès escompté auprès de nos États membres.

Je suis d'accord avec l'idée de faire payer davantage les multinationales qui échappent à l'impôt. J'ai fait partie de la commission d'enquête «Panama Papers». J'ai été outré des montages financiers sordides et scandaleux qui permettent à des personnes de ne pas avoir à s'acquitter du minimum de contributions que l'on est en droit d'attendre d'elles.

Que pensez-vous de l'idée de créer une élasticité au niveau des déficits budgétaires qui permettrait, à 0,5, 1 % ou au-delà de 3 %, aux États d'utiliser ces emprunts pour financer les projets de lutte contre le dérèglement climatique? Cette élasticité permettrait de retrouver des moyens budgétaires, à condition qu'elle profite à des projets et des politiques prometteuses pour l'avenir et n'encourage donc pas les dépenses de consommation courantes.

M. Bruno Fuchs. – Au-delà de l'intérêt considérable que suscite le sujet, il faudrait revenir sur la question de la diversité linguistique. Selon vous, comment remettre à l'honneur la diversité culturelle, linguistique et de pensée en Europe? En effet, les politiques dont vous parlez peuvent aussi être traitées en anglais.

M. Louis Michel. – Je pense effectivement qu'il est important de mener des politiques porteuses à même de rencontrer les attentes des citoyens. Cela étant, il y a une erreur à ne pas commettre. Pour défendre la langue française en tant que véhicule de nos politiques, de nos rêves, de nos espoirs, de nos valeurs, il importe de mener une stratégie militante. Force est de constater que l'anglais s'impose et il en va d'une fatalité aussi positive pour les anglophones qu'elle n'est dramatique pour nous. Quelques pistes ont été évoquées. Nous pourrions mener un grand projet de rapprochement et d'ancrage avec l'Afrique qui serait, si possible, porté par les deux continents. À cet égard, la question de la défense peut aussi avoir son importance et le continent africain pourrait devenir, d'une certaine manière, un partenaire dans le domaine de la défense, ce qui serait d'ailleurs intéressant pour maintenir la paix et gérer les conflits dans certaines zones géographiques.

Il n'y a pas de solution miracle: il est indispensable de mener une stratégie afin de développer un projet très ambitieux sur le plan du multilinguisme et du respect du français en tant que véhicule de nos valeurs, de notre économie et de tout ce qui constitue une société. Cela étant, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse et chercher à remplacer le monopole de l'anglais par le monopole du français. Ce ne serait pas du multilinguisme. Tout est question d'équilibre.

S'agissant des jeunes, il faut bien évidemment

les pousser à apprendre le plus possible de langues étrangères. Dans ce cadre, l'idée d'imposer deux langues étrangères en plus de la langue maternelle est tout à fait cohérente et concrète. J'y suis favorable.

M. Bruno Fuchs. – Il conviendrait peut-être d'élargir le débat.

Un intervenant. – M. Defraigne a fait une brève allusion à l'Algérie qui n'est membre ni de l'OIF ni de l'APF et qui vit un moment historique grâce à la révolte d'une jeunesse qui veut vivre enfin ou enfin vivre. Le chemin qui sera pris pourra, à mes yeux, s'avérer fatal ou régénérateur pour la langue française en Afrique. Que préconise l'économiste de formation pour ne pas manquer le train de l'histoire et faire de l'Algérie, ce pays merveilleux, un allié et non un ennemi de la langue française et de la francophonie?

M. Pierre Defraigne. – Le poids du passé est tellement lourd en Algérie qu'en voulant bien faire, nous risquons de tout compliquer.

Dans ce cas précis, il faut laisser les Algériens décider de leur avenir. Nous devons nous garder d'influencer le jeu. Lorsque la situation se sera calmée, nous verrons quels sont les nouveaux rapports de force. À cause des conditions de la décolonisation, nous avons perdu notre légitimité dans ce pays; il faut la mériter à nouveau et la regagner.

L'Algérie est un mystère pour moi. En tant qu'économiste, je n'arrive pas à comprendre comment, à deux pas du plus grand marché du monde, ils peuvent se porter si mal, avec une telle population et autant de ressources. En réalité, ils vivent des subventions données par les oligarques qui entourent Bouteflika et qui se partagent les rentes. C'est un système abominable qui ne mène nulle part. On a d'ailleurs assisté au même processus avec Chavez au Venezuela. Quand vous distribuez les rentes au lieu de les investir pour susciter des transformations industrielles ou de l'emploi, vous finissez par caler le jour où lesdites rentes, pour une raison ou une autre, prennent fin.

L'Algérie doit se remettre en question, mais c'est son affaire. Je ne vois pas comment, de l'extérieur, nous pourrions faire autre chose qu'aider le gouvernement, quand il sortira de cette crise avec une plus forte légitimité et, je l'espère, de nouvelles ambitions. Il s'agit d'une tragédie, tant intellectuelle qu'humaine. Comment un pays qui a mené une guerre coloniale aussi courageuse a-t-il finalement sombré dans cet infâme patatages bureaucratique? C'est vraiment affligeant. Il y règne cependant une espérance latente, mais aussi un risque. Vous savez comme moi que la bête n'est pas morte...

M. Bruno Fuchs. – Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire entrer l'Algérie dans la Francophonie, mais le conflit avec le Maroc au sujet du Sahara occidental empêche complètement cette possibilité. L'Algérie est pourtant le deuxième pays francophone au monde, mais la situation restera inchangée tant que ce problème ne sera pas réglé.

M. Thierry Cornillet. – Dans la région Rhône-Alpes, la ville de Grenoble est jumelée avec Bonn, celle de Saint-Étienne l'est avec Constantine et j'avais convaincu le maire de Lyon de jumeler sa ville avec Sétif. Les cinq wilayas de l'Est algérien étaient toutes d'accord pour établir une coopération décentralisée avec la région Rhône-Alpes, mais le président Bouteflika s'y est formellement opposé. Tant que la «génération Bouteflika» sera au pouvoir, cela restera impossible et ensuite, cela fonctionnera! J'avais choisi cette région, car de nombreux ouvriers agricoles et employés de l'entreprise Berliet en étaient originaires; des liens familiaux extrêmement forts existaient donc entre les deux régions. Ces liens perdurent et ne demandent qu'à prospérer dès que le veto politique est levé.

Un intervenant. – Ma question, qui s'adresse à M. Krabal, sera peut-être jugée iconoclaste! On dit tous que l'avenir du français est en Afrique. MM. Defraigne et Michel ont formulé des observations intéressantes à ce sujet et fait des propositions. Ce n'est pas la première fois que je participe à un colloque comme celui-ci et, sauf erreur de ma part, il n'y a presque pas d'Africains!

M. Bruno Fuchs. – Comme la question est adressée à M. Krabal, nous allons le laisser y répondre. (Sourires)

M. Jean-Paul Wahl. – Avant de lui céder la parole, il me semble important de préciser que ce colloque a été organisé par la Région Europe de l'APF. Ceci explique probablement en partie cela.

M. Jacques Krabal. – Les Africains sont très présents dans la réflexion menée au sein de la francophonie, et particulièrement au sein de l'APF, comme nous avons encore pu le constater hier. Toutefois, cette réflexion menée sur la place de notre langue dans les institutions européennes porte sur une région bien circonscrite, raison pour laquelle nos amis africains sont absents.

Je voudrais saluer la qualité de la réflexion qui vient d'être engagée et a abouti au bilan politique que nous connaissons. Nous souhaiterions bien évidemment une Europe offensive sur des sujets tels que l'armée européenne, la fiscalité ou le climat. Pour autant, je doute fort que nous puissions y parvenir quand je vois l'état de l'Union euro-

péenne, grugée par le repli sur soi et la volonté d'ériger des murs ici et là. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille baisser les bras.

Si nous partageons depuis ce matin les mêmes statistiques, les mêmes constats quant aux insuffisances politiques dans ce domaine et aux conséquences politiques des circonstances qui nous occupent aujourd'hui, la discussion n'est pas suffisante. Il nous faut agir. Comme certains l'ont déjà évoqué, nous avons tous notre part de responsabilité. Dès lors que nous explicitons et assumons cette responsabilité, nous pouvons espérer modifier la situation, mais un tel changement ne se produira pas en un jour.

Nous devons nous rebeller face à cet état de fait que rien n'explique. En ce moment même se tient, à Bruxelles également, un colloque sur les élections européennes auquel participent bon nombre de députés. Ce colloque a lieu en anglais, sans qu'aucune traduction n'y soit assurée. J'ai demandé au collègue qui m'a interpellé à ce sujet de quitter la salle. Alors que les perspectives actuelles ne sont pas positives, si nous laissons en outre de tels faits se produire, nous risquons d'aboutir à une situation encore plus dramatique.

Pour en revenir à mes responsabilités, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) se réunira la semaine prochaine en présence de la nouvelle secrétaire générale de la Francophonie. Lors de cette réunion, j'avancerai toutes les propositions que j'ai formulées aujourd'hui. En effet, il est inadmissible qu'après bientôt quinze ans, l'OIF n'ait toujours pas renégocié le premier protocole d'accord avec la Commission européenne. Il faut absolument rappeler le vade-mecum de Bucarest de 2006. La Francophonie doit agir avec fermeté et refuser l'évolution à laquelle nous assistons actuellement et qui ne fera que s'accroître.

Comme le dit M. Cornillet, pour défendre la Francophonie, la politique est nécessaire, mais lorsqu'on ne se sent pas très fort au sein de cette institution, il faut aussi pouvoir se regrouper à travers ce que nous avons en commun: la langue. Ce processus a d'ores et déjà été entamé et je souhaite que le groupe de députés européens francophones puisse être élargi. Il faut aussi que la Francophonie, qui constitue une véritable force, non seulement dans la Région Europe, mais dans le monde, s'exprime d'une seule voix. Je vais, pour ma part, solliciter Mme Mushikiwabo afin qu'elle relaie avec force cette nécessité au sein du Parlement européen.

J'attends avec beaucoup d'impatience de lire les conclusions de ce colloque. Je ne doute pas que l'ambassadeur de l'OIF à Bruxelles pourra nous donner la stratégie à suivre pour faire reculer ce

qui apparaît aujourd'hui comme étant un rouleau compresseur.

Pour terminer sur une note positive, j'ajouterai que nos amis africains nous demandent de réagir. Nous souhaitons aussi que la Francophonie puisse se développer à travers la culture, qui est d'ailleurs en bonne place dans notre plan stratégique. Nous n'insistons pas assez sur l'aspect culturel, pourtant essentiel. Il suffit d'évoquer la chanson française, que ce soit en Belgique, avec Jacques Brel ou en France, avec Charles Aznavour. La créativité, quant à elle, est du côté du continent africain. À partir du moment où nous serons en mesure de vulgariser cet élan culturel, nous ferons avancer l'idée du français.

Le ministre français de la Culture a annoncé, en réponse à une question que je lui ai posée, que la «loi Toubon», loi fondatrice, allait être revue. La France doit aussi être à l'offensive pour faire en sorte que le français retrouve sa place au sein des institutions européennes, mais je souhaite que la Francophonie le soit également.

En tout cas, je remercie celles et ceux qui ont participé à ce colloque. J'espère que des propositions concrètes nous permettront, dans l'espace francophone, d'en finir avec la situation actuelle et de renouer avec les perspectives positives. J'ai peut-être parlé avec une certaine vigueur, mais celle-ci me semble nécessaire, car le repli de la langue française doit cesser au sein des institutions européennes, de même que dans les institutions internationales telles que l'ONU.

M. Bruno Fuchs. – Cette question iconoclaste n'en était pas moins bonne si j'entends la passion qu'a mise Jacques Krabal dans le ton et l'engagement pour y répondre. À présent, je vous propose de poser deux ou trois questions et de permettre à chaque interlocuteur interpellé d'y répondre.

Une intervenante. – J'ai posé certes cette question un peu iconoclaste après la réponse circonstanciée de M. Krabal qui est peut-être une conclusion à nos travaux. Nous venons de constater le poids de l'histoire dans la construction de l'Union européenne. Grâce à elle, le français est bien présent à la CJUE. Il doit le rester. Ce même poids historique entraîne peut-être trop un glissement de la Francophonie vers l'Afrique. Parfois, j'ai même le sentiment que l'attention est exclusivement dirigée sur ce continent, même s'il faut le faire. Nous avons ici des représentants de Roumaine et de Macédoine du Nord. Nous ne devons pas commettre l'erreur de risquer d'approfondir une fracture existant entre ce qui nous tire vers le Sud et ce qui est au centre et à l'Est. N'avons-nous pas une stratégie à y développer? À cet égard, la

défense de toutes les cultures de la langue française peut aussi aider à traduire des œuvres provenant d'autres pays s'exprimant dans d'autres langues. Le sens de notre combat ne résiderait-il précisément pas là?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven. – Le débat sur l'Afrique est passionnant, car beaucoup d'enjeux s'y déroulent, dont celui de l'enseignement. Aujourd'hui, 30 millions de jeunes africains vivant en région subsaharienne n'ont pas accès à l'enseignement. Il faudra donc répondre à ces enjeux. M. Krabal a souligné les responsabilités de chacun et le fait qu'il est parfois plus facile de pointer celles des autres que les nôtres. Je veux souligner un fait marquant et symptomatique faisant écho à ces propos. L'APF est une structure internationale et Bruxelles est le siège de la plupart des institutions européennes. Pourtant, malgré que la terre entière se réunit à Bruxelles en permanence, il n'a pas encore été possible d'y organiser un événement mondial de la Francophonie! Un tel événement serait un signal fort pour sensibiliser les uns et les autres au rôle du multilinguisme et de l'importance de la Francophonie, organiser un sommet fait partie de nos responsabilités.

Un intervenant. – Messieurs Michel et Defraigne, vous n'avez pas évoqué directement le problème des publications scientifiques. Monsieur Defraigne, vous dites que la pensée en français doit s'imposer. Pour qu'une pensée s'impose, il faut qu'elle soit diffusée par des publications. Or le scénario actuel tend à montrer une forme de standardisation que vous avez dénoncée consistant en l'absence de publications d'envergure, reconnues internationalement, en français. Or leur financement nous incombe. Les scientifiques ne sont reconnus actuellement que grâce à leurs publications en anglais. Dans les universités, la sélection est opérée sur la base de publications dans cette langue, ce qui, bien entendu, stimule l'importation et la standardisation culturelle par l'utilisation d'une langue unique. Dans vos interventions, n'avez-vous donc pas omis ce point essentiel? Les pouvoirs publics ne doivent-ils pas veiller à financer des publications scientifiques en français?

Mme Simona Bucura-Oprescu. – Je répondrai brièvement. La semaine passée, à Bucarest, avec la secrétaire générale de l'OIF, nous avons prévu une petite réunion avec des représentants de la section roumaine de l'APF. Nous avons entre autres demandé à l'OIF de financer un programme de soutien à la traduction des œuvres d'auteurs d'origines linguistiques diverses qui ont écrit en français. De grands écrivains roumains, comme Eliade, Cioran, Marthe Bibesco, Eugène Ionesco ou Matei Vișniec ont écrit en français et ont contribué selon moi à la

richesse de la francophonie. Nous devons essayer de les faire connaître partout dans le monde à travers leurs écrits originaux, en français.

L'année passée, le président Macron a fait une visite officielle en Roumanie après le lancement de son plan multilinguistique. Je suis également présidente du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale française. Nous avons demandé la même chose au secrétaire général, introduire les auteurs roumains dans le curriculum de la République française qui a tout à gagner à le faire.

Un intervenant. – Je voudrais rebondir sur ce que Mme Bucura-Oprescu vient d'évoquer, mais aussi sur certains points abordés par les différents intervenants. Pendant une dizaine d'années, j'ai été vice-président de la Fédération internationale des professeurs de français, une institution rassemblant un peu plus de deux cents associations, ce qui représente grosso modo 90 000 professeurs sur les 900 000 existants – un sur dix, c'est beaucoup. Remarquez qu'il existe une fédération internationale des professeurs de français et qu'il n'y a pas de fédération internationale des professeurs d'espagnol ni d'anglais ni d'italien, ce qui veut dire qu'il y a là un instrument de mobilisation à ne pas négliger.

Madame Bucura-Oprescu, vous parliez des auteurs roumains, je voudrais élargir le cadre. Un élément, peu connu dans les pays francophones, est le fait qu'actuellement, un peu plus de 300 écrivains d'origine non francophone écrivent et publient en français. Bien sûr, il y a l'héritage roumain, mais il y a aussi des Russes, des Américains, des hispanophones, des Grecs, des Italiens, des Flamands, des Danois... sans compter le Maghreb, le Machrek et l'Afrique noire. Je m'inquiète, car je trouve peu de traces de ces auteurs qui font pourtant le rayonnement du français à travers le monde par leur apport culturel. Certains sont publiés en France dans les manuels d'apprentissage du français comme langue maternelle ou langue étrangère. C'est un domaine dans lequel une association comme la vôtre pourrait et devrait jouer un rôle.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de l'Afrique. Pendant mes années à la vice-présidence de la Fédération internationale des professeurs de français, mes zones de travail étaient le Maghreb, le Machrek, l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine. L'Afrique compte en théorie 700 millions de francophones. Je dis en théorie parce que, pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'une langue de communication et non de leur langue maternelle. Et il y a pour le moment un déficit total de formation de professeurs de français comme langue étrangère ou comme seconde langue dans ces régions.



M. Bruno Fuchs. – C'est un problème central, en effet. Je m'adresse à présent à M. Jashari.

Concernant votre première réflexion sur le poids de l'histoire, nous avons effectivement tendance à nous focaliser sur l'Afrique. En tant que représentant de la république de Macédoine du Nord, quelle est votre approche à cet égard?

M. Afrim Jashari. – Selon les derniers sondages, la croissance économique est très importante en Afrique. Nous avons évoqué le nombre de locuteurs francophones sur ce continent, mais nous n'avons pas mentionné que 120 000 étudiants chinois y apprennent également le français. De nombreux Chinois s'installent en effet en Afrique pour y faire du commerce.

Je voudrais également évoquer le rôle joué par l'ONU en Afrique dans le cadre de ses missions de maintien de paix. Cette question a été soulevée au sein de la francophonie. Les agents de l'ONU envoyés dans les pays africains sont majoritairement anglophones. Bien qu'ils se trouvent dans des pays francophones, ils doivent faire appel à des interprètes francophones, ce qui nécessite également des moyens financiers.

Concernant l'Europe centrale et orientale, dont la république de Macédoine du Nord fait partie, nous entretenons des liens de coopération efficaces avec la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, l'Albanie et l'Arménie. Nous avons également créé un réseau francophone de correspondants nationaux. Lors de la dernière réunion, nous avons décidé d'organiser une visite des réseaux africains en vue d'échanger les idées et les projets pour la promotion de la langue et de la culture françaises.

M. Bruno Fuchs. – M. Michel fera le point sur ce sujet et abordera un événement mondial de la francophonie ainsi que la question des publications scientifiques.

M. Louis Michel. – En ce qui concerne les publications scientifiques, je ne peux qu'approuver: les considérations que nous avons émises ne reprenaient pas cet élément extrêmement important et c'est une injustice.

L'intervention du vice-président sur la question des professeurs est très inquiétante. Je connais les chiffres relatifs au déficit d'enseignants en Afrique, pays par pays. Dernièrement, j'ai été confronté à une demande du président du Togo, M. Gnassingbé, qui m'indiquait qu'il manquerait environ 50 000 enseignants pour le secondaire dans les 15 ans à venir! En République démocratique du Congo, la moyenne d'âge des professeurs du secondaire est de 58 ans. La question que vous avez soulevée est devenue majeure. On peut aisément imaginer les effets de cette situation scandaleuse.

Quant à un événement d'ampleur à Bruxelles, il serait intéressant de créer une sorte de commission stratégique à la tête des organisations francophones. M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, avait créé une commission composée d'une quinzaine de personnes qui l'alimentaient en réflexions stratégiques et, surtout, en propositions opérationnelles. J'y ai personnellement pris part.

Après le temps de la réflexion vient effectivement le temps de l'action: nous avons besoin de moyens pour financer des stratégies et des projets. Ainsi, il est clair que la Francophonie ne dispose pas de budget opérationnel suffisant pour les projets de développement qu'elle souhaite mettre en œuvre. Elle joue certes un rôle important dans les missions d'observation électorale et de rédaction de constitutions.

J'ai été l'envoyé spécial d'Abdou Diouf en République centrale africaine (RCA) et les gens compétents qui m'accompagnaient m'ont beaucoup aidé à faire aboutir un accord. Dans ce rôle-là, la Francophonie peut produire un travail de grande qualité. Mais il s'agit souvent de mise à disposition de collaborateurs occasionnels et jamais de projets disposant d'un budget conséquent.

Un grand événement mondial de la francophonie serait évidemment important. Jacques Attali faisait aussi partie du groupe que j'ai mentionné et je vous engage à prendre contact avec lui si ce n'est déjà fait. En effet, il développe actuellement le concept d'«économie positive» qui correspond fort à vos souhaits. Il s'agit de prendre en compte un certain nombre d'indicateurs de nature immatérielle – morale et humaine – pour définir une nouvelle méthode de calcul du PIB. Je trouve ce concept très intéressant, car il correspond à une véritable volonté de changer de paradigme économique, pas seulement d'effectuer un «toiletage».

Nous travaillons pour le moment avec Jacques Attali sur un projet d'économie positive pour la République démocratique du Congo (RDC). Cela pourrait devenir un cas d'école. Comme le disait M. Defraigne, nous pourrions permettre à l'Afrique de gagner beaucoup de temps – ou au moins de ne pas en perdre – dans la gestion des problèmes concernant le climat et l'environnement, car nous avons acquis de l'expérience. Jacques Attali a développé cette idée lors d'un colloque avec le docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix, qui s'est tenu à Paris voici un mois et demi. Il serait intéressant que la Francophonie débattenne de ces questions avec des personnes comme M. Attali.

M. Pierre Defraigne. – Ce que je retiens de l'idée de Louis Michel, c'est que, pour faire avancer

la cause du français, il faut que les Français pensent et expérimentent. Sur le terrain, la meilleure manière de diffuser une culture commune, de renforcer cet arrimage Europe-Afrique et de transformer les mentalités est d'agir dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Ma deuxième remarque, Monsieur Michel, porte sur ce que vous avez dit au sujet des publications. En arrivant en voiture, je parlais à un ami dans un avion en partance pour l'Institut européen de Florence. En tant que professeur d'université, il a assisté hier à un jury qui attribue des bourses destinées à des économistes pour la recherche, afin notamment de leur permettre de se rendre à Florence. Il me disait qu'il était extrêmement difficile d'avoir un débat sérieux sur les mérites des candidats parce qu'intervient immédiatement un premier critère éclipant tous les autres. Il est ainsi demandé aux candidats s'ils ont publié dans une des cinq revues anglo-saxonnes sur l'économie, contrôlées par ceux qui façonnent la pensée économique dans le monde anglo-saxon et leurs assimilés en dehors des États-Unis.

Sur le plan idéologique, il s'agit d'une sélection extraordinairement restrictive. Ce n'est pas une sélection qui correspond à l'esprit européen d'ouverture, de recherche, d'expérimentation: on n'est pas figé dans un type de réponse, on doit en inventer une. Le raisonnement de ces économistes est le suivant: «Étant donné que j'ai été nourri aux mamelles de l'homo economicus, je vais prendre un exemple tiré du domaine économique, car c'est la seule manière de constituer des modèles». Or, s'en tenir à ce raisonnement ne mène à rien. C'est faire fi de l'histoire, la géographie, les institutions, l'anthropologie, variables qui ont autant d'importance – sinon davantage – que le modèle économique lui-même. On a ainsi affaire à des économistes extraordinairement étriés, dont l'idéologie devient forcément biaisée parce que la seule chose qui les amuse vraiment, ce sont les maximisations sous contrainte, en d'autres termes le marché. D'après leurs propres dires, l'idée de laisser une liberté au politique pour changer la donne du marché est a priori inefficace.

Deux de leurs axiomes sont erronés: pour eux, le marché donne toujours des réponses plus efficaces d'une part, et s'autorégule d'autre part. Cette pensée est ainsi véhiculée dans ces publications et sert de base à la sélection des chercheurs chez nous, payés par l'Europe. Cela va plus loin encore.

Ainsi, les groupes de réflexion gravitant autour de la Commission européenne et souvent financés par celle-ci sont incapables de prendre une distance critique, d'avoir une opinion et de

l'exprimer. Ils en ont pourtant une. Ils sont très bien formés et très intéressants, mais n'en font rien. Ils rédigent ce qui est acceptable pour l'institution et son centre névralgique, la direction générale des affaires économiques et financières (DG ECFIN). Cette dernière a été l'éponge qui a absorbé la pensée de Chicago et l'a diffusée en Europe. En définitive, nous nous inscrivons dans un système d'entre-soi, quasiment incestueux, dans lequel sont impliqués les groupes de réflexion et la Commission européenne.

Je prends toujours l'exemple de Brugel, qui est probablement le meilleur groupe de réflexion à Bruxelles en termes de macroéconomie. Or, la BCE, les autres banques centrales et quelques grandes compagnies constituent son conseil d'administration. Comment voulez-vous que, dans une matière aussi délicate que la politique monétaire, ils expriment quelque chose qui pourrait éveiller un doute, voire remettre en question la sagesse d'une politique? Ce n'est pas possible. En définitive, même les meilleurs sont neutralisés et s'en tiennent aux discours convenus.

En privé, la situation est différente. Si je suis commissaire européen et si je m'entretiens avec une personne travaillant pour le groupe de réflexion en question, tout sera parfaitement clair. Rien ne sera jamais publié pour autant, ce qui participe également à l'appauvrissement du débat politique en Europe. Si tous ces groupes de réflexion présentent la même vision des choses – tant sur le fond que sur la forme – et la perpétuent, il en résulte une réduction et un clonage de la pensée de ceux qui sont censés alimenter la discussion. Or, c'est par le biais de la pensée que la francophonie peut revenir au devant de la scène. En effet, aujourd'hui, il y a d'admirables penseurs francophones. Je prends l'exemple de l'économiste Aglietta.

Il s'agit de l'un de nos meilleurs économistes à l'heure actuelle. Ce vieux monsieur – qui, par ailleurs, s'exprime parfaitement en anglais – a une connaissance remarquable de la Chine et de la monnaie. Cela étant, il reste très peu connu en dehors du monde francophone. Je pourrais vous citer d'autres profils de cette envergure, à Paris et ailleurs, qui travaillent en toute indépendance.

M. Bruno Fuchs. – Des personnes comme Thomas Piketty ont fait un bon best-seller.

M. Pierre Defraigne. – Piketty est l'exception qui confirme la règle, mais il vient des États-Unis.

M. Bruno Fuchs. – Il a pourtant une pensée quelque peu iconoclaste.

M. Pierre Defraigne. – Il a fait ses études à Harvard, sans quoi il n'aurait pas été écouté. On a

beaucoup plus de mal à l'ennuyer à cause de cela.

Une intervenante. – Diplomate roumaine de la Représentation permanente, je souhaiterais apporter un court témoignage et poser une question qui paraîtra peut-être innocente après celle qui a été qualifiée d'iconoclaste.

Je suis une enfant de la francophonie. J'ai bénéficié d'une bourse accordée dans le cadre du programme Erasmus, puis d'une bourse octroyée par le gouvernement français. J'ai ensuite travaillé comme stagiaire à l'Organisation internationale du Travail (OIT). Par le biais de celle-ci, j'ai appris que la Roumanie allait organiser le Sommet de la francophonie en 2006. J'ai donc participé au concours européen et me voici à présent devant vous. L'enseignement et les bourses restent un investissement sûr et je plaide résolument en leur faveur.

Comme il s'agit de promouvoir le multilinguisme tout en faisant la promotion du français, je voudrais savoir si une réflexion a déjà été menée à l'échelon intra-européen sur l'engagement des autres communautés linguistiques dans cette démarche.

M. Bruno Fuchs. – Votre question me permet de vous interroger sur la première partie de votre intervention. Si j'ai bien compris, le programme Erasmus est un bon outil dans le contexte qui nous occupe aujourd'hui.

Une intervenante. – J'ai parlé du programme Erasmus, mais également de la bourse accordée par le gouvernement français. En ce qui me concerne, cet élément a fait la différence, en termes de parcours professionnel et pour ma construction personnelle en tant qu'individu. Ces bourses ont ouvert mon esprit à la pensée française, à la culture du débat, que je n'avais absolument pas, tout en étant une bonne élève. Le système hérité de la période communiste n'est pas propice à la réflexion et au débat. Dès lors, découvrir cette culture m'a doté d'une excellente ouverture d'esprit, à une étape de ma vie où la formation est essentielle. Je plaide donc pour le maintien des systèmes de bourses mis en place, avec une dominante francophone. En effet, l'OIF, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et l'État français offrent des bourses.

M. Bruno Fuchs. – Comment les autres communautés linguistiques réagissent-elles? Les Allemands, les Hollandais, les Italiens et les Espagnols sont-ils prêts à nous aider à favoriser le multilinguisme ou, au contraire, la situation actuelle les arrange-t-elle? Un ambassadeur allemand me disait récemment que le statu quo lui convenait; il n'était pas disposé à lutter contre cette évolution vers l'anglais.

M. Louis Michel. – Vous devez savoir que lorsque je préside l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et que la traduction en allemand, en portugais ou en espagnol n'est pas prévue, c'est la guerre! Ce n'est pas du tout le cas quand il n'y a pas de cabine de traduction pour le français, ce qui est pourtant arrivé à plusieurs reprises. Les Allemands, les Espagnols, etc., réagissent donc bel et bien, pas pour défendre le français, mais pour être reconnus dans leur droit au multilinguisme. Et ils réagissent même de manière beaucoup plus épidermique que nous, beaucoup moins fataliste. La Pologne est d'ailleurs un pays qui se livre actuellement à du militantisme actif.

Pour le reste, tous sont conscients, tout comme nous, du problème de «terrorisme anglophone» auquel sont confrontées nos institutions.

M. Bruno Fuchs. – Plus personne ne demandant la parole, nous allons interrompre ici nos travaux pour la pause déjeuner.

– La séance est suspendue à 12h15 et reprise à 14h00.

M. Jean-Paul Wahl. – En préambule de cet après-midi, je voudrais formuler une remarque importante. Un document intitulé «Programme d'actions de coopération» vous a été distribué. Il contient plusieurs éléments qui ne sont pas nécessairement confirmés ou exacts. Nous nous en sommes rendu compte après son impression et sa distribution. Son contenu ne reflète pas fidèlement ce qui a pu être dit par les uns et par les autres. Certains propos n'ont pas été prononcés comme tels et pourraient être mal interprétés. Je ne voudrais pas qu'il y ait de discussion à cet égard et que certains intervenants soient mal à l'aise, car ils se verraient imputer des propos qu'ils n'ont pas nécessairement tenus.

Une étape a manifestement été omise dans la confection de ce document et j'en assume la responsabilité. Je vous demanderai donc de laisser les documents sur les bancs. Bien entendu, un document complet, récapitulatif, similaire et validé sera adressé à chacun d'entre vous au terme du présent colloque.

Par ailleurs, ce colloque fait également l'objet d'un compte rendu qui reprend l'intégralité des débats.

### 3 Panel 3 – Promotion du multilinguisme

M. Jean-Paul Wahl. – M. Fassi-Fihri, député et président de la section Belgique/Communauté

française/Fédération Wallonie-Bruxelles de l'APF, sera le modérateur de ce panel.

Monsieur Stéphane Lopez, vous êtes représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, avec titre et grade d'ambassadeur. Vous avez été directeur de recherche et enseignant dans plusieurs universités avant de servir dans le réseau diplomatique français. Après des études en histoire et en sociologie, vous avez étudié la linguistique, avec un intérêt particulier pour les politiques de promotion linguistique et culturelle en tant qu'instruments d'influence. Je me réjouis de vous revoir. En effet, vous êtes souvent présent lors de nos différentes rencontres et réunions au sein de l'APF Région Europe.

Monsieur Jean-Claude Crespy, vous êtes directeur de l'Alliance française Bruxelles-Europe, délégué général des alliances de Belgique et chef de file du consortium Alliance Europe multilingue. Vous avez été directeur de l'Institut culturel franco-allemand de Tübingen de 2001 à 2004, puis directeur adjoint de l'Institut français de Berlin de 2004 à 2008, avant d'être attaché culturel de l'ambassade de France à Vienne jusqu'en 2014.

Monsieur Jean-Luc Laffineur, vous êtes président de GEM+, une association qui revendique une gouvernance européenne multilingue. L'article 3 des statuts de votre association précise que celle-ci a pour objet la promotion de la pluralité des langues officielles de l'Union européenne dans la vie et le travail des institutions européennes et leur environnement, dans le but d'une amélioration de la gouvernance, de la communication et des politiques européennes. Dans ce contexte, l'objectif est également d'empêcher toute hégémonie unilingue. Vous êtes aussi avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles.

Mme Norica Nicolai est députée au Parlement européen et présidente du Bureau des députés européens francophones. Elle appartient à l'ADLE. Auparavant, elle était sénatrice et secrétaire d'État au ministère du Travail et de la Solidarité sociale dans son pays, la Roumanie.

Enfin, Madame Olga Cosmidou, vous êtes directrice générale de l'interprétation et des conférences au Parlement européen depuis sa création en 2008, après avoir été directrice de ce service pendant 13 ans. Auparavant, vous avez été chargée de cours à l'université de Corfou. Vous avez toujours été sensible aux relations entre les universités et les services d'interprétation. Vous avez cofondé le master européen en interprétation de conférences ainsi qu'un réseau mondial de responsables de service d'interprétation. Vous êtes titulaire de plusieurs titres universitaires et parlez six langues.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Mme Nicolai, retenue par une réunion au Parlement, nous rejoindra dans un moment. Les débats de ce matin ont permis de faire l'état des lieux de la situation et de mettre en lumière les défis liés à l'utilisation du français dans les institutions et, plus globalement, aux questions linguistiques au sein des sociétés et à l'échelon international.

Nous allons à présent passer aux recommandations concrètes. Je remercie d'ores et déjà les différents intervenants de bien vouloir axer leurs réponses et leurs interventions sur cet objectif, à savoir les plans d'action et les propositions concrètes, que nous pourrions ensuite, en tant que parlementaires, relayer auprès de nos gouvernements.

Nous allons donc entendre des représentants de diverses institutions. De nombreuses recommandations déjà partiellement formulées ce matin sont destinées à ces institutions. Nous serons également en présence d'un représentant de la société civile, ce qui est fondamental dans toute démocratie vivante. Il s'agit en l'occurrence d'une association très impliquée dans cette matière.

Le premier orateur est un opérateur linguistique, M. Crespy, qui dirige l'Alliance française Bruxelles-Europe. Ce matin, il nous a été confirmé que l'anglais prenait de plus en plus de place par rapport au français. Par contre, nous avons aussi appris que 80 % des agents des institutions européennes parlaient le français. Cette situation semble paradoxale. Monsieur Crespy, vous qui êtes prestataire de services et qui enseignez le français aux agents et fonctionnaires des institutions européennes, partagez-vous ce constat? Que proposeriez-vous pour que cette connaissance soit mise à profit dans les objectifs que nous avons esquissés ce matin?

M. Jean-Claude Crespy. – Cette question est, en effet, très vaste tout en étant précise. En relisant le petit livre d'accompagnement de ce colloque, je me suis en effet aperçu que ma précédente audition du 10 janvier dernier était déjà très complète. Elle précise déjà, entre autres, les éléments de l'appel d'offres que je pensais reprendre aujourd'hui. Je ne me répéterai au risque de pénaliser le débat qui peut découler de cette intervention. Je serai donc succinct et vous renvoie au compte rendu de ma précédente audition pour les détails. Le prestataire de formations de langue française pour les institutions européennes que je suis entend cependant reprendre quelques chiffres-clés concernant cet appel d'offres. Nous comptons, par exemple, 14 670 inscriptions en trois ans pour les deux sites, Luxembourg et Bruxelles. Depuis le début de cet appel d'offres, qui a débuté début

février 2016 et qui se terminera en février 2019, nous avons eu 5 500 inscriptions à Luxembourg et 9 100 à Bruxelles. Je précise toutefois d'emblée que parmi elles sont comptés des doublons. Par conséquent, ces 14 670 inscriptions ne correspondent pas à autant de personnes inscrites.

Par année de cours, nous avons donc enregistré environ 6 340 inscrits. Pour une session de quatre mois de cours – l'année en comptant donc trois –, nous avons 2 600 personnes qui sont inscrites cette fois, 1 800 à Bruxelles et 700 à Luxembourg et qui suivent des cours français. Très élevés, ces chiffres représentent les deux tiers des formations en langues dans les institutions européennes. Je confirme donc le diagnostic initial, même si par la suite, je serai amené à nuancer quelque peu mes propos.

Au sein des institutions européennes, les compétences linguistiques sont très bien représentées. Les cadres sont en général aptes au multilinguisme et ont l'usage de plusieurs langues étrangères. Il est important de rappeler dans notre cadre défini les exigences pour accéder au niveau 6. Vous n'ignorez pas que les fonctionnaires européens doivent maîtriser trois langues pour être promus. Ce niveau 6 est un seuil déterminant. Il permet un accès à une meilleure rémunération ou à des perspectives d'avenir plus attractives.

Les personnes suivant une formation linguistique sont-elles de ce fait intéressées par la langue elle-même ou par les perspectives de carrière? En analysant les statistiques pour le Luxembourg, nous constatons que 44 % des inscriptions émanent des fonctionnaires des niveaux 1 à 5 pour 12 % de ceux de niveau 6. Quant aux niveaux 7 et 12, c'est-à-dire les niveaux où les personnes apprennent la langue en dehors de toute perspective de carrière, ils représentent 44 % des groupes, ce qui est très important. À Bruxelles, 35 % des groupes concernent les niveaux 1 à 5, le niveau 6 concerne 11 % et les niveaux 7 à 12 concernent 54 %. Nous constatons donc que l'apprentissage du français n'est pas forcément lié aux perspectives de carrière ou à la perspective d'un meilleur salaire dans les institutions européennes. Certains l'affirment pourtant, mais les chiffres montrent le contraire. Il s'agit là du côté positif de mon analyse.

Cependant, cette analyse doit être nuancée, car l'usage professionnel du français au sein des institutions est en souffrance, pour ne pas dire quasiment nul. Comment expliquer un tel engouement pour le français, une telle maîtrise du français et, en même temps, un si faible usage du français dans le cadre professionnel? C'est là, à mon sens, que se situe le problème et je voudrais

insister sur cette analyse différenciée. Nous ne pouvons pas dire que le français n'existe pas dans les institutions européennes, il existe bel et bien puisque la plupart des fonctionnaires sont capables de le parler, mais il n'est pas utilisé au niveau professionnel. C'est sur cet aspect-là qu'il faut axer les politiques, c'est-à-dire qu'il importe de transformer la pratique généraliste du français en pratique professionnelle du français. Je parle du français, mais on pourrait en dire autant pour les autres langues de l'Union européenne.

Le combat est dans l'usage professionnel du français, ce qui implique une politique linguistique très différente! La simple propagation ou diffusion d'une langue ne suffit pas. Voici quelques propositions à ce sujet. Tout d'abord, repartons de l'acte fondateur, le règlement n° 1/1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne. Ce premier acte juridique de l'Europe est la fondation multilingue de l'Europe. L'Europe a décidé ainsi qu'elle ne serait pas les États-Unis; le multilinguisme est son ADN depuis 1958! Tant que le règlement n° 1/1958 n'est pas remis en question, le multilinguisme reste l'identité européenne et son code génétique.

Mais en 1958, nous étions six pays seulement et nous sommes bien plus nombreux aujourd'hui. Or le régime linguistique n'a pas été revu depuis. Nous avons encaissé les élargissements successifs, les difficultés successives et nous avons maintenu un principe multilingue, tant bien que mal. Ne faudrait-il pas repartir de l'acte fondateur pour actualiser le régime multilingue de l'Europe? Un état des lieux est nécessaire, car l'Europe n'est pas totalement multilingue. En effet, les traducteurs et les interprètes passent par des langues pivots. Quel est l'usage de ces langues pivots? Combien sont-elles? Est-il possible de repenser un régime linguistique de l'Europe à 27 à partir de langues pivots ou à partir de langues maîtresses? Je ne pense pas nous puissions faire l'économie d'une analyse de la situation de l'Europe aujourd'hui et de ses conséquences sur le multilinguisme, à la lumière de cet acte fondateur.

Il faut adosser ce travail de pensée, non pas à un goût linguistique pour le multilinguisme, mais à une exigence démocratique. Les pères fondateurs de l'Europe ont lié le multilinguisme à une question démocratique. Les citoyens doivent pouvoir comprendre les lois qui sont édictées. Il ne s'agit pas d'une question linguistique, mais d'une question démocratique. À une époque où les exigences démocratiques sont remises en question par un certain nombre de gouvernements européens, il est d'autant plus essentiel d'affirmer l'exigence multilingue de l'Europe afin que les citoyens compren-

nent les lois qui leur sont appliquées. L'établissement d'un constat des lieux, la définition du concept de langue pivot et la définition du régime linguistique constituent une étape préalable pour définir, ensuite, une politique linguistique volontariste. Le volontarisme est nécessaire à partir du moment où l'on aura redéfini les principes, les méthodes et les axes.

Ma deuxième remarque porte sur la manière dont sont envisagées les langues étrangères en 2019. J'ai le sentiment que l'apprentissage des langues étrangères n'a pas changé depuis l'après-guerre. Or, nous disposons du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui distingue dans l'usage des langues étrangères quatre compétences, tant actives que passives, la production orale, la production écrite, la compréhension orale et la compréhension écrite. Cependant, nous constatons que les validations de compétences linguistiques permettant d'accéder à des postes ne prennent pas en compte ce type de compétences. Parler une langue ne signifie pas seulement pouvoir s'exprimer dans cette langue, mais aussi être capable de comprendre une réunion dans cette langue, ce qui est très différent.

Nous sommes toujours dans une expression monolithique de l'apprentissage d'une langue étrangère qui fausse le débat sur le multilinguisme. Il faudrait établir des palettes de compétences linguistiques en fonction du CECRL créé par l'Europe et diversifier les compétences linguistiques en fonction de ces quatre compétences. Affirmer connaître une langue, qu'il s'agisse de l'allemand, de l'espagnol ou du français, n'a plus aucun sens de nos jours. Or, les agents sont évalués comme il y a cinquante ans. Je pense qu'il faut repenser complètement l'agencement des diplômes et l'accès aux fonctions en tenant compte de ces quatre compétences linguistiques. Cela aurait plus d'impact. En faisant de la fiction politique, nous pourrions très bien imaginer définir le régime linguistique multilingue d'une réunion en fonction des diverses compétences des participants.

Actuellement, si une personne ne comprend pas une des langues pratiquées en réunion, l'anglais est tout de suite utilisé. Tout le monde connaît ce mécanisme, que vous avez certainement évoqué. Il est assez courant. Si nous arrivons à définir différents régimes linguistiques préalable-ment aux réunions, nous pourrions maintenir des régimes multilingues. Cela me semble très important.

Selon moi, il faut aussi intégrer davantage, et c'est une autre proposition, l'usage de la compétence linguistique professionnelle dans l'apprentissage des langues. Aujourd'hui, les cours

de français proposent des ateliers de français dit spécifique, c'est-à-dire l'apprentissage d'un français qui permet de travailler. Cependant, l'immense majorité des apprenants désirent apprendre du français dit d'intégration. C'est tout à fait logique, car ils n'ont pas du tout l'usage du français professionnel. Ce qui les intéresse, c'est de pouvoir s'intégrer à Bruxelles, d'aller au cinéma, de comprendre ce qu'on leur dit quand ils font leurs achats, etc. Ils savent que, de toute façon, les dossiers de leur réunion seront préparés en anglais. L'apprentissage du français professionnel souffre donc d'un manque de mise en pratique dans les réunions.

Il faut changer cet état des faits et multiplier les outils porteurs du multilinguisme, notamment par l'introduction d'outils d'apprentissage numérique dans les institutions européennes. Ces dernières sont de véritables forteresses, vous verrez les difficultés rencontrées à cause des pare-feu protégeant la production des données. Il est très difficile de démultiplier les outils actuels de formation et d'accès au multilinguisme au sein des institutions européennes. Les schémas de formation restent assez classiques, c'est de l'ordre du face to face, comme on dit en français, sans possibilité de bénéficier d'un tutorat ou de formation à distance. Repenser nos idées sur l'apprentissage des langues étrangères permettrait d'établir des systèmes de compétences sur la base d'un cadre de références européen.

J'aborderai un dernier point qui nous concerne moins, mais qui pourrait être envisagé. Il ne peut se comprendre qu'à partir de l'exposé des deux premiers et des analyses que j'ai proposées. Une compréhension réactualisée du règlement n° 1/1958, des stratégies d'apprentissage des langues étrangères et de leur usage professionnel nous permettrait de clarifier les conditions de recrutement en y faisant figurer le critère linguistique. Nous pourrions établir une palette des différentes compétences linguistiques, rénover et réécrire l'appel d'offres et en faire le socle commun de toutes les formations des institutions européennes. L'appel d'offres et les demandes de formation linguistique pourraient répondre aux objectifs d'une véritable politique linguistique multilingue qui prendra en compte tous les éléments que je vous ai exposés précédemment.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Monsieur Crespy, je vous remercie pour votre exposé et pour le caractère tout à fait concret de vos propositions. Chacun ici pourra apporter son point de vue sur les éléments que vous avez soulevés. Poursuivons toutefois d'abord le fil de la discussion.

Je m'adresse à présent à vous, Monsieur Lo-

pez, qui êtes l'ambassadeur de l'OIF et donc en quelque sorte le porte-étendard de la Francophonie à Bruxelles. Ce matin, plusieurs intervenants ont pointé du doigt la responsabilité que portent les États membres de l'Union européenne vis-à-vis de l'évolution de la situation qui nous occupe aujourd'hui. Ils ont notamment évoqué le manque de vigilance des États membres quant au respect du droit de leurs concitoyens de s'exprimer dans leur langue et de recevoir les informations émanant des institutions européennes dans leur langue.

Mme Monvoisin a fait part du cas de la Représentation permanente française, qui doit régulièrement rédiger des courriers de plainte pour non-respect de certains droits linguistiques. Elle semblait avoir le sentiment d'être isolée dans cette démarche: les autres États membres pourraient réagir au même titre que la France, mais ils ne le font manifestement pas. Qu'advient-il de ces plaintes déposées par les quelques États membres vigilants? Suscitent-elles un suivi, une réaction, des améliorations?

Monsieur Lopez, en tant qu'ambassadeur de l'OIF, partagez-vous ce constat? Estimez-vous que les États membres font preuve d'une vigilance et d'une réactivité insuffisantes par rapport au respect de leurs droits linguistiques? Quelles recommandations leur adresseriez-vous pour mieux défendre le multilinguisme au sein des institutions?

M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne – Je remercie les organisateurs de ce colloque qui sont aussi des partenaires de la promotion du multilinguisme, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ailleurs. J'échange beaucoup avec eux pour sa promotion dans les Institutions européennes et celle du français, la langue en partage parmi les 88 États et gouvernements membres de l'OIF.

Concernant les statistiques relatives à l'usage des langues dans les institutions européennes, elles vous ont été présentées; vous avez constaté qu'elles ne sont pas bonnes. Je n'y reviendrai pas. Cette problématique de l'érosion du multilinguisme au sein des institutions européennes a fait l'objet de nombreux discours, auditions, publications et articles, il vous suffira de vous rendre sur internet pour le vérifier. Cela fait plus de vingt ans que nous constatons, année après année, dans les statistiques fournies par les institutions européennes – Commission, Parlement, Conseil et CJUE –, que le multilinguisme décroît dans de graves proportions.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises dans d'autres enceintes: cette décroissance est telle qu'il faut parler de bilinguisme, comme le montrent les statistiques de l'écrit, puisque l'anglais occupe une position quasi mono-

polistique, le français étant l'autre langue, puis les 22 autres langues totalisant un peu plus d'une dizaine de pour cent.

Or, on ne construit pas l'Union européenne dans une autre langue que celle de ses peuples sans risques. Il est temps qu'une prise de conscience se fasse jour et qu'un rééquilibrage intervienne, notamment à l'égard des langues minorées. Car, à 0,2% d'utilisation, c'est se moquer des peuples que de parler de multilinguisme.

L'OIF est une organisation intergouvernementale comprenant 88 États et gouvernements, dont 19 membres de l'Union européenne. Les États membres de l'OIF sont donc majoritaires au sein de l'Union européenne. Or, plus les États adhèrent à l'OIF, plus les statistiques relatives à l'utilisation du français s'effondrent. Il y a là un paradoxe difficilement justifiable devant les yeux des opinions publiques et des observateurs de la Francophonie.

Le fondement de l'OIF est sa langue en partage : le français. Or, le fait que l'adhésion à l'OIF soit inversement proportionnelle à l'usage du français dans les différentes enceintes multilatérales où les enjeux politiques sont considérables (l'Union européenne, l'Union africaine, l'ONU, l'OTAN) pose un sérieux problème de cohérence. En d'autres termes, il y a un manque de volontarisme et de cohérence. Un État qui adhère à la Francophonie et communique ensuite en anglais au sein des instances internationales nous met dans l'embarras.

Ce matin, des questions m'ont été adressées quant au fait que la francophonie coexiste avec les autres espaces linguistiques que sont l'hispanophonie, la lusophonie, l'arabophonie ou l'anglophonie. En effet, il ne faut pas regarder l'OIF comme une organisation contre: nous sommes le plus souvent avec les organisations sœurs, des autres espaces linguistiques, dont le Commonwealth of Nations. Nous nous associons à eux afin de promouvoir le multilinguisme. À ce propos et pour rappel, le multilinguisme concerne les espaces linguistiques tandis que le plurilinguisme caractérise un individu qui parle plusieurs langues. La question est de savoir si les États ont la volonté de préserver le multilinguisme. On peut parfois en douter.

Nous nous trouvons ici dans la capitale de l'Union européenne. Vous savez comment fonctionne un organisme intergouvernemental tel que l'Union européenne ou l'OIF. Le pouvoir n'est pas aux fonctionnaires, mais aux États, au Conseil et au Parlement, c'est-à-dire au peuple par le biais des députés ou des chefs d'État et de gouvernement. Si les États veulent que le multilinguisme règne, le règlement fait foi. Par-dessus celui-ci, il y a les traités qui sont très clairs. Il n'y a pas une

ligne à changer à l'intérieur des traités. Il faut utiliser les 24 langues officielles des États membres. Or, ce n'est pas le cas et il est évident que c'est parce que les États n'y attachent pas une importance déterminante. Dans le cas contraire, le problème serait réglé depuis longtemps.

Les étudiants, les journalistes, les chercheurs ou les professeurs d'université me posent souvent la même question: pourquoi avec 19 États membres de l'OIF dans l'UE, le français est-il si en difficulté année après année? Difficile de répondre en demeurant diplomate... Cela pose un problème d'intelligibilité.

Derrière les États, il y a des femmes et des hommes; les questions linguistiques relèvent aussi de la responsabilité des individus. Ce n'est pas parce qu'ils sont fonctionnaires, représentants permanents, conseillers, ministres, experts, commissaires européens qu'ils doivent abandonner leur identité et leur langue. Aucun texte ne l'exige. Ils ont au contraire la possibilité de recourir aux services des interprètes et des traducteurs. Dès lors, utiliser une même et seule langue, qui plus est novlangue, est une servitude volontaire ou un renoncement individuel.

Le renoncement à user de sa langue conduit à s'exprimer dans l'approximation, en l'absence des subtilités sémantiques et de capacités à nuancer son propos. Or, la subtilité et la nuance sont essentielles en négociation. Comment négocier sans précision ni nuance? Vous pouvez commander, sans nuance, une boisson dans un bar ou réserver une chambre d'hôtel. Mais négocier sans nuance la construction européenne, c'est-à-dire l'avenir des peuples, c'est dans mon esprit incompréhensible.

Ce qui est assez étonnant dans l'attitude de mes interlocuteurs, c'est que, souvent, les États et les personnes se tournent vers moi. Or, je suis ambassadeur, représentant permanent de l'OIF et, à ce titre, je ne siège pas au Parlement européen, je ne suis pas fonctionnaire de la Commission européenne, je ne fais pas partie d'une de ses agences et je ne suis pas non plus fonctionnaire du Conseil ou représentant d'un État membre. Je ne suis donc pas habilité à siéger dans les réunions et à participer aux débats. De la même manière, je ne suis ni journaliste ni correspondant de presse; je n'ai pas de carte de presse et n'ai pas accès aux salles de presse où l'actualité européenne est communiquée par les porte-parole. C'est bien ceux qui siègent dans ces enceintes qui ont la responsabilité de faire vivre le multilinguisme, dont l'usage du français. S'ils renoncent à ce droit qui, comme l'a dit Jean-Claude Crespy, est un droit qui relève de la démocratie, il ne faut pas s'étonner ensuite que l'Union européenne connaisse des problèmes en

matière d'adhésion des peuples à son projet. Les citoyens ne comprennent rien à ce qui s'y fait, a fortiori c'est dans la novlangue que l'on sait que très peu parlent faute d'avoir fait les études requises. Il ne faut pas s'étonner qu'ils se montrent suspicieux et partent du principe que ce que l'Europe fait n'est pas dans leur intérêt.

Souvent, on me dit «le multilinguisme ralentit les débats, la construction européenne»; «il faut aller vite»; «nous n'avons pas le temps de ménager le régime linguistique». La question est de savoir si nous entendons avancer vite entre nous, happy few, élites ayant eu la chance d'apprendre les rudiments de cette novlangue en laissant derrière les peuples européens qui ne comprennent rien de ce que nous nous disons au centre de la bulle bruxelloise. Nous voyons bien que, lorsque nous nous retournons, les peuples ne nous suivent pas. Cela risque de nous jouer des tours. C'est la raison de la grande nervosité actuelle face à la perspective des élections européennes. Plutôt que de s'énervier et de s'inquiéter avant les échéances électorales et retourner ensuite au business as usual, il faut revenir aux fondements. Comme l'a dit M. Crespy, la première chose qu'ont faite nos fondateurs était de définir les langues dans le règlement n° 1/1958. Ils ne l'ont pas fait par hasard, ne nous trompons pas. Nous, nous y avons renoncé. C'est irresponsable et démocratiquement dangereux. La responsabilité incombe aux individus dans l'exercice de leur liberté linguistique et aux États dans leur responsabilité institutionnelle et nationale. Chacun doit l'exercer avec conscience.

Revenons-en aux États qui ont le pouvoir dans les institutions européennes. Ils sont parfaitement en mesure d'exiger le respect des textes. Au sein des institutions européennes, l'organisation interne des débats repose sur le secrétaire général. Or, les secrétaires généraux des institutions, Parlement, Commission, Conseil, ou Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sont des fonctionnaires. Ils ont des contraintes, des priorités et plus ou moins de conscience linguistique. Ils ne construisent pas l'Union européenne, mais le fonctionnement des institutions dans lesquelles ils ont été choisis. Il revient aux États d'être vigilants et d'exiger de ces fonctionnaires qu'ils respectent les peuples et leur langue. Comme l'a expliqué Mme Monvoisin, la Représentation permanente française s'en charge, mais ne représente qu'un seul des 19 États. Les 18 autres États doivent également faire leur travail. J'ai rencontré presque tous les représentants permanents de ces 19 États. Rares sont ceux qui ne sont pas francophones. C'est une illusion de penser que l'usage du français diminue dans les institutions européennes parce que les gens ne savent pas le parler. Non, en fait,



c'est parce que les fonctionnaires et les représentants, en leurs différents rangs, font le choix de ne pas le parler.

Il faut que les représentants permanents fassent vivre cette langue française. Il faut que les fonctionnaires francophones, très majoritaires dans les institutions européennes, se mobilisent, parlent le français ainsi que leur langue nationale. Il faut que les journalistes fassent vivre le multilinguisme dans les salles de presse. Il faut qu'ils exigent les documents dans les différentes langues, de manière à pouvoir rendre compte à leur peuple. Il faut que les cercles d'affaires, les acteurs économiques, les lobbyistes fassent aussi vivre ce multilinguisme. Il faut que les députés européens, qui sont les premiers représentants des peuples, fassent vivre ce multilinguisme.

C'est ce que j'essaie de faire ici. Je sensibilise tous ces acteurs que je viens de vous citer: ambassadeurs, représentants permanents, fonctionnaires des représentations permanentes ou des missions, députés européens, journalistes, correspondants de presse, fonctionnaires des institutions européennes, acteurs économiques et agents d'influence. Je les mobilise, je tente de développer chez eux une conscience linguistique des enjeux de l'usage des langues et j'œuvre à les fédérer pour peser sur les équilibres.

Notre groupe des ambassadeurs est le plus important au monde en effectif, avec plus de 130 ambassadeurs francophones de nos États de la Francophonie, des trois corps : Belgique, Union européenne, OTAN. Nous avons, grâce à Mme Norica Nicolai et à M. Thierry Cornillet, que vous avez entendu ce matin, un Bureau des députés européens francophones. Nous espérons qu'aux prochaines élections, nous arriverons à créer un intergroupe parlementaire francophone. C'est très important pour avoir un statut officiel au Parlement. Nous avons un Cercle de la presse francophone; il faut que les journalistes et les correspondants de presse se mobilisent plus, qu'ils soient plus collectifs, et le fassent vivre. Je travaille à rencontrer les associations nationales des fonctionnaires européens. Je les sensibilise à l'usage de leur langue et je sensibilise les francophones à l'usage de la langue française. Je rencontre aussi les représentants des grandes entreprises francophones, les grandes corporations de métiers, les lobbyistes, qui les représentent, car nous avons besoin de leur poids.

Par le biais de cette mobilisation de l'ensemble des acteurs, nous sommes susceptibles d'amorcer, avec l'aide de nos États, un rééquilibrage de l'usage des langues conformément aux règlements, donc de l'usage du français en particu-

lier.

Pour conclure, il ne faut pas croire que le Brexit rééquilibrera par magie et par sa seule survenance cette situation. Si nous nous croisons les bras, si les États font de même, si les différents acteurs cités ne font rien non plus, le Brexit ne changera rien. Même sans le Royaume-Uni, les gens continueront à construire l'Europe en anglais, celle d'une élite restreinte qui n'est pas à l'image des populations européennes. Et, ce n'est pas à l'OIF qu'il faudra venir demander des comptes.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Je souhaiterais entendre la réaction de Mme Nicolai à ces propos. M. Lopez pointe le volontarisme des États comme un des éléments majeurs susceptibles de bouleverser la dynamique. Or, c'est aux députés qu'il revient de faire pression sur leur gouvernement et sur leurs commissaires européens, pour les forcer à faire bouger les choses.

Madame Nicolai, quel rôle peuvent jouer le Parlement européen et les députés pour pousser la Commission et les États membres dans la direction d'une diversité linguistique ou d'une promotion du français? Lors de la formation de la future Commission européenne, les candidats commissaires seront auditionnés par le Parlement. Cette étape constitue-t-elle un moment stratégique au cours duquel les députés s'exprimeront et testeront la volonté des candidats sur ces questions? Pouvez-vous, avec vos collègues du groupe des députés européens francophones, vous engager à entreprendre pareilles démarches?

Mme Norica Nicolai – Cette question est difficile. Nous sommes en fin de législature et parmi mes collègues, députés membres du groupe des députés européens francophones, peu seront encore membres du prochain Parlement européen. Pour ma part, je peux m'estimer heureuse, car je suis la tête de liste dans mon pays. Avec le soutien de l'ambassadeur de Roumanie, j'ai décidé de créer ce groupe au Parlement européen. Pour ma génération, le français a été la langue de l'espoir pour nombre de Roumains. Dans cet ancien pays communiste, le français était la seule langue à ouvrir une fenêtre vers la démocratie. J'étais heureuse quand j'ai reçu mon premier livre en français, un guide touristique sur les châteaux de la Loire et ensuite, j'ai lu quelques pages de «Pif» dans le journal. Le français a été ma première option.

Malheureusement, dans toutes les institutions de l'Union européenne, le multilinguisme est remis en question. Dans quelle Union européenne sommes-nous? J'étais vraiment ravie de lire Jean Monnet. L'Europe de la diversité, de la culture, du respect de la langue a été remplacée progressivement par une Europe qui tend à uniformiser le lan-

gage et les pensées. Je reviens d'une réunion politique de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe pour nommer les candidats aux élections européennes. Tout le monde y a parlé de populisme et du futur de l'Europe, mais personne n'y a parlé de la réalité européenne. Si nous ne promovons pas la diversité linguistique, cette uniformité risque de détruire le projet européen. C'est pourquoi l'année dernière, nous avons décidé de créer ce groupe des députés européens francophones. Notre premier choix a été de communiquer avec nos collègues en français. À Strasbourg, de nombreux députés venaient de pays francophones comme la France et la Belgique.

Le prochain mandat sera crucial pour l'avenir de l'Europe. Si la formation au français des représentants européens n'est pas entamée dès le premier jour, nous risquons fort de n'en tirer aucun résultat. Je vous propose donc, même si je sais toute la difficulté que cela implique, d'organiser ces formations par vous-mêmes. J'espère que cela nous permettra de commencer à utiliser le français lors des interventions des commissaires européens. Pour ma part, je pose mes questions en français lorsque l'occasion s'y prête et je suggère aux commissaires maîtrisant le français de faire de même.

Vous mentionniez la fonction de secrétaire général des différentes institutions. Ces postes sont majoritairement occupés par des Allemands et aucune institution européenne n'emploie un secrétaire général francophone. C'est pour cette raison que je propose de commencer par donner aux commissaires la possibilité de s'exprimer en français afin de promouvoir cette langue. J'espère que le Brexit changera la donne, mais je n'ai aucune certitude à ce sujet. L'anglais reste malgré tout une langue qui simplifie beaucoup de choses, notamment au niveau informatique. Mais c'est aussi une langue qui communique les faits d'une manière très différente du français: la lecture d'un texte en anglais ou en français donne un ressenti tout à fait différent. C'est une question de diversité culturelle.

Ceux qui assistent aux réunions du Parlement européen savent qu'on y parle souvent une sorte de franglais qui mêle du vocabulaire issu des deux langues. Je ne crois pas que cela soit une solution. Je souhaiterais organiser l'an prochain un premier événement au Parlement européen. Nous allons introduire une demande afin d'être observateurs à l'APF.

Nous disposons d'outils en français, mais il faut savoir que les fonctionnaires, et non pas les dirigeants politiques, ont la fâcheuse tendance d'envoyer les documents en anglais plutôt qu'en français. Nous demandons, cependant, de nous transmettre les rapports et autres documents de

travail utilisés dans les commissions en français.

Pour ma part, j'espère qu'avec le soutien de l'ambassadeur de Roumanie, je travaillerai avec ce groupe lors du prochain mandat et je suis très ouverte aux suggestions. Il nous faut adopter un comportement qui nous oblige à travailler de concert, tant avec l'ambassadeur qu'avec les parlementaires. Il nous faudra trouver un moyen de communication entre nous et organiser des événements culturels en langue française au Parlement européen. Je suis donc disposée à promouvoir la langue française, car je pense que l'Union européenne en anglais sans l'Angleterre, ce n'est pas une Union européenne!

M. Hamza Fassi-Fihri. – Je vous remercie Madame Nicolai pour votre éclairage.

Nous poursuivons avec vous, Madame Cosmidou, ancienne directrice générale de l'interprétation et des conférences au Parlement européen. Nous souhaitons entendre les recommandations que vous formulez aujourd'hui, forte de votre expérience, pour le Parlement européen et les autres institutions de l'Union européenne.

Mme Olga Cosmidou. – Cette journée de réflexion survient à un moment très opportun. Nous avons, ce matin, écouté avec beaucoup d'attention mon collègue Thierry Lefevre. Si le règlement n° 1/1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne existe bien, le régime qui prévaut dans chacune des institutions européennes n'est pas le même, et ce, parce que les objectifs de ces dernières sont différents.

Je reviendrai brièvement sur chaque institution. La Commission européenne compte officiellement trois langues de travail; c'est un régime plus réduit que celui des 24 langues officielles. Le Conseil des ministres, lorsqu'il se réunit avec les ambassadeurs, compte aussi trois langues de travail. C'est un mythe plutôt qu'une réalité, car, par la force des choses, les trois langues se réduisent de plus en plus à deux langues et même à une seule, jusqu'à ce qu'un ambassadeur français quitte la salle! Pour la CJUE, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit ce matin. Quant au Parlement européen, il faisait notre orgueil, car c'était l'institution la plus multilingue. On nous demandait souvent pourquoi, alors que les Nations unies fonctionnaient avec six langues de travail, le Parlement européen fonctionnait, lui, avec 24 langues de travail pour 28 pays.

La raison est très simple: le Parlement européen est la seule assemblée multinationale au monde élue au suffrage universel direct. Ni l'assemblée du Conseil de l'Europe ni celle des Na-

tions unies ne le sont. Les électeurs devaient être en mesure de contrôler les prises de position de leurs élus, ce qui a notamment été rendu possible, à grands frais, par le web streaming. Nous étions donc partis de l'idée très démocratique selon laquelle chaque député devait utiliser sa langue. C'était le cas jusqu'il y a peu. La pression, exercée de toutes parts, a été telle que c'est de moins en moins le cas.

Avant les élections de 2014, un journal anglais installé à Bruxelles a écrit au moins à deux reprises que les pays membres devaient veiller à n'envoyer à Bruxelles que des députés parlant l'anglais. Pourquoi, alors, si c'est le seul critère, ne pas envoyer que des professeurs de langue, des traducteurs ou des interprètes? Par conséquent, de nombreux députés s'expriment aujourd'hui dans un anglais très approximatif, avec un accent qui ne l'est pas moins. Mes collègues interprètes se plaignent de leurs difficultés à comprendre le sens des interventions des députés, formulées dans un sabir qui n'a rien à voir avec l'anglais des Britanniques.

Dès lors que les députés parlent tous l'anglais, les hauts fonctionnaires se voient dans l'obligation d'optimiser l'utilisation des ressources. Si certains députés ont l'illusion qu'ils seront compris par les autres s'ils parlent l'anglais, ce qui est loin d'être le cas, pourquoi passer par les services d'un interprète? Or, même ceux qui pensent comprendre l'anglais apprécient parfois, le cas échéant, de bénéficier de ces services.

Il n'empêche que, si la haute administration constate que certaines langues ne sont pas utilisées, elle adapte l'utilisation des ressources, coupe dans les budgets et diminue le nombre de traducteurs et d'interprètes. On est alors confronté au paradoxe de l'œuf et de la poule. Lorsqu'un député aura le courage d'utiliser sa langue, on lui dira qu'on ne dispose pas des traducteurs ou interprètes nécessaires pour traduire ses propos. Et à qui se plaindre? Les hauts fonctionnaires sont obligés d'appliquer les décisions prises par les politiques. Je crois savoir que ceux-ci subissent des pressions au sein de leur propre groupe politique. Mme Nicolai a eu le courage de parler de l'audition des futurs commissaires, mais, d'après les informations dont je dispose, des séances préparatoires sont organisées au sein de chaque groupe politique.

Si elle parvient à ses fins, elle aura droit à ma très grande admiration, mais je sais combien il est devenu difficile d'appliquer, d'une part, la loi et, d'autre part, des principes qui représentent pourtant la meilleure bataille à mener contre le populisme. Je viens de lire un article très intéressant soutenant que le Brexit n'aurait pas eu lieu si les

Anglais apprenaient des langues étrangères, ce qui les aiderait à comprendre l'esprit des continentaux. Le populisme trouve sa source dans l'incompréhension. On ne se comprend pas si l'on pratique un anglais sommaire, car on est alors limité aux généralités. Je constate que même des Premiers ministres s'expriment en anglais. Ma réaction est simple: pourquoi ne pas laisser agir les professionnels, c'est-à-dire les traducteurs et les interprètes? Les idées doivent être exprimées avec toutes les nuances qu'elles impliquent. Pour être compris et pour transmettre le message correctement, il faut laisser faire les professionnels.

M. Jean-Claude Crespy a dit que l'Europe, ce n'était pas les États-Unis. Il a raison, mais même aux États-Unis, l'anglais est devenu une langue minoritaire dans certains États, et ce, parce que la force de ceux qui veulent s'exprimer dans leur langue maternelle est telle que rien ni personne ne résiste si quelqu'un décide d'utiliser son droit le plus essentiel de s'exprimer et d'exprimer sa pensée et sa philosophie. Les mots ne sont pas que des vecteurs de messages, ils expriment des philosophies. C'est comme cela que l'anglais s'est imposé.

Au travers de l'usage de l'anglais, toute la philosophie anglo-saxonne a été mise en avant! Quel a été l'argument utilisé pour en arriver là? Celui du coût. Or, pour avoir suivi les débats budgétaires pendant de longues années, je peux vous dire qu'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Si je vous parle du coût du multilinguisme dans les institutions européennes, je peux vous présenter les choses de deux façons différentes en fonction de ce que je veux que vous reteniez. Si je veux que vous pensiez que le multilinguisme coûte très cher, je peux vous dire que son coût est d'un milliard d'euros pour toutes les institutions de l'Union européenne, traduction, interprétation, juristes linguistes confondus pour les 24 langues officielles. Vous vous direz que cette somme très élevée pourrait plutôt être consacrée à la politique agricole, à la politique régionale, à l'innovation, au programme Erasmus... Mais je peux aussi vous dire que pour les 500 millions de citoyens de l'Union européenne, le coût du multilinguisme est de deux euros par citoyen et par an. Je vous présente simplement le même chiffre d'une autre manière. Le multilinguisme coûte le prix d'un café. Le prix de la démocratie, c'est le prix d'un café. À vous de me dire si cela en vaut ou non la peine. (Applaudissements)

Avons-nous perdu la bataille? D'abord, il faut se rendre compte que nous vivons un moment historique. Pas seulement à cause du Brexit, mais aussi parce que, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, une distance se

crée entre les deux alliés atlantiques que sont l'Europe et les États-Unis. Et cela coïncide avec le Brexit. Autrement dit, les deux vecteurs de l'esprit et de la langue anglo-saxonne s'éloignent de l'Europe.

L'Europe a eu une réaction très saine. Tout d'abord, elle a décidé d'essayer de remplacer le dollar par l'euro dans ses transactions économiques. Ensuite, elle a décidé de créer une défense européenne, parallèle à celle de l'OTAN, le but étant de démontrer la réelle existence de l'Europe. Dans le même temps, je vous interroge: l'Europe, qui entend démontrer sur la scène internationale qu'elle constitue une entité forte, va-t-elle continuer à parler la langue d'un pays qui ne sera plus membre de l'Union? Et que l'on ne vienne pas me demander ce qu'il en est de l'Irlande ou de Malte, car ces deux pays ont déjà réclamé l'usage de leur propre langue au sein de notre espace commun. Même si nous gardons l'anglais pour ces pays, leurs langues doivent être traitées comme celles de pays de taille moyenne et de petite taille. La Roumanie, par exemple, que je sache, est plus grande que l'Irlande. Je ne vois pas pourquoi, l'anglais constituant la langue d'entités moyennes ou petites, il devrait être traité comme une langue véhiculaire de l'Union européenne. Ce serait plus facile? Je réponds que c'est un argument populiste. Ce serait plus cher? Je réponds que cela coûte deux euros par citoyen. Je voudrais que l'on me donne de vraies raisons plutôt que de faux arguments, par ailleurs hypocrites. Que faut-il pour changer la situation? Comme Stéphane Lopez l'a bien dit, il faut d'abord une volonté claire et affirmée des autres États. Il ressort de mon expérience que, jusqu'à présent, les Espagnols et les Italiens étaient ceux qui réagissaient le plus, pas les Français. Je constate que, lorsque cela arrange certains, on se souvient que la France est le deuxième pays de l'Union européenne.

Quand ils en bénéficient, ils disent que d'autres pays parlent le français. Y a-t-il une coordination entre ces entités francophones? Certes, c'est ce que nous essayons de faire ici aujourd'hui, mais existe-t-il une coordination plus poussée? J'ai constaté que quand l'on tente d'établir une coordination plus solide, les tentatives de division surviennent. On avance par exemple, pour la France, l'argument du siège du Parlement à Strasbourg, sachant que sa suppression arrangerait la Belgique. On soulève la question de la difficulté de constituer un gouvernement national en Belgique parce que celle-ci est composée d'entités distinctes. Donc, on sépare délibérément ceux qui devraient former une alliance absolue. Cette alliance ne doit pas seulement être théorique. Les pays doivent être conscients de leurs obligations envers leur

langue. Je vous donne un exemple simple. Les pays qui demandent la traduction et l'interprétation ont-ils les écoles nécessaires pour former des interprètes et des traducteurs? Je rappelle que, selon le principe de la subsidiarité, les États membres ont un devoir d'enseignement, d'éducation et de formation. Dans les pays membres de la francophonie, met-on des professeurs de français à la disposition des élèves pour leur enseigner convenablement cette langue? Cet élément est-il contrôlé?

Si l'on n'apprend pas le français au lycée, pourquoi les universités continueraient-elles à organiser des sections étudiant les lettres françaises? Si ces sections continuent à exister et que des professeurs de français sont formés, si ces derniers n'ont pas la possibilité d'enseigner par la suite, pourquoi apprendraient-ils cette langue? Bref, les États membres ont le devoir de mener une politique cohérente du début à la fin, une politique qui ne se limite pas à faire, de temps à autre, un coup d'éclat dans une enceinte, mais qui fait en sorte d'imposer leur langue.

J'ai récemment proposé de constituer un groupe francophone dans le prochain parlement, mais il faut que les parlementaires, membres de ce groupe francophone, s'engagent à prendre la parole dans leur langue ou bien en français, à déposer un rapport ou des amendements dans leur langue ou en français. Dans la mesure où les parlementaires utilisent souvent l'argument selon lequel leur collaborateur ne parle pas le français, ils doivent s'engager à recruter un collaborateur francophone. Ces mesures très simples auront pour effet d'accroître l'usage des autres langues et feront évoluer la situation actuelle. Sinon, les associations pourront toujours se plaindre... Les institutions sont habituées au travail des lobbies, mais ne s'intéressent pas énormément à ce qu'ils disent, sauf dans certains cas. Elles se contentent d'envoyer une lettre type en guise de réponse, puis ne s'en soucient plus. Dans cette situation d'urgence, il faut prendre des mesures concrètes et précises.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Merci, Madame Cosmidou. Notre dernier intervenant est M. Laffineur, président de l'association GEM+ et représentant de la société civile. Son association est très active sur la question du français dans les institutions européennes.

M. Jean-Luc Laffineur. – Pour une Gouvernance Européenne Multilingue, GEM+, est une association qui promeut le multilinguisme. Je reviendrai sur les raisons de le défendre. L'état des lieux est simple à dresser: l'usage anglais est hégémonique, celui du français est résiduel et les autres

langues ne sont quasiment pas usitées.

Je commencerai par un rappel des statistiques relatives à l'apprentissage des langues dans les lycées, la quasi-totalité des collégiens européens apprend l'anglais alors que seul un tiers d'entre eux et un quart des lycéens apprennent le français. Par ailleurs, entre 2007 et 2012, le taux d'élèves apprenant deux langues étrangères a chuté de 57 % à 50 %. Cette statistique indique en réalité que le taux d'apprentissage d'une langue autre que l'anglais a diminué de 7 %. Ce constat est inquiétant, car le multilinguisme est essentiel pour que les Européens puissent se connaître. C'est la condition pour créer un espace politique commun, une nation européenne. Bien entendu, l'anglais est utile, car il permet de se comprendre.

Hier, j'ai eu une réunion avec notamment un Lituanien. Nous avons pu communiquer et nous comprendre, mais, en Europe, comme nous ne parlons pas la langue de l'autre, nous ne nous connaissons pas et nous nous recroquevillons sur nos espaces nationaux. Cela entraîne une montée des extrêmes. Je n'aime pas le terme populisme; je ne veux pas jeter la pierre à ceux qui n'ont pas eu la chance ni de faire les études que j'ai faites ni d'avoir l'esprit d'ouverture que j'ai.

Les bénéfices du multilinguisme reposent autant sur des hypothèses que sur des faits. Nous en sommes tous convaincus, mais il faut convaincre les autres. Quand je m'adresse à ceux qui prônent l'anglais, j'ai parfois droit à des sourires narquois. Dans un article du «Financial Times» de la semaine dernière, Tony Barber, grand éditorialiste de ce quotidien, écrivait: «The longer the UK was a member, the less European languages were studied in the education system. All this allowed the falsehoods, caricatures and fantasies about Europe. They go a long way to explaining why a narrow majority of British voters were persuaded to vote against staying in the EU.» Les Britanniques eux-mêmes reconnaissent que le déclin de l'apprentissage des langues européennes les a conduits à méconnaître les Européens et à vouloir quitter l'Union. Ce qui vaut pour les Britanniques vis-à-vis des Européens vaut pour les Européens entre eux. C'est très important et il faut y faire attention.

Pourquoi prôner le multilinguisme? Deuxième point important, nous l'avons déjà dit, l'unilinguisme éloigne les institutions de l'Union européenne des citoyens. C'est l'exemple typique des sites internet qui ne sont pas traduits et qui révèlent en fait un déficit démocratique. Mais il n'y a pas seulement cela. Les fonctionnaires européens travaillent uniquement en anglais au bureau et, de retour chez eux, ils parlent une autre langue, ils

sont dans un autre monde. Il y a un détachement total entre la réalité professionnelle et la réalité au quotidien. Je pense que c'est assez nocif dans l'application politique, culturelle et personnelle dans la construction du projet européen. Une des solutions que nous proposons est que les commissaires, eux, fassent leurs discours dans leur langue maternelle. Nous savons très bien qu'il y a une atteinte à la pensée, au raisonnement et à l'élocution lorsque nous nous exprimons dans une autre langue. Mais cela choque aussi les compatriotes lorsqu'ils entendent leur propre commissaire parler dans une langue qui n'est pas la leur et, surtout, cela donne une mauvaise image de l'Union européenne à l'étranger. Nous parlons anglais un peu partout, à la télévision, mais il est mauvais. Pour qui donc passons-nous?

J'en viens aux résultats de certaines études. Quand il est dit que l'unilinguisme porte atteinte à la réflexion personnelle, au raisonnement et à la qualité du travail, ce n'est pas une hypothèse; c'est un fait établi par différentes études, notamment pour les Danois qui s'enorgueillissent toujours de très bien parler l'anglais. Il n'empêche que les études montrent finalement un gros écart de résultat entre la qualité de leurs travaux rédigés en danois et en anglais. La qualité de leurs travaux en danois était nettement supérieure à celle en anglais. Walter Krämer, un linguiste allemand, se plaint de la perte de raisonnement des scientifiques allemands par rapport aux Anglais et aux Américains parce qu'ils ne travaillent plus dans leur propre langue.

Il y a une autre raison pour laquelle le multilinguisme est important. Il s'agit de résultats provenant d'une étude réalisée en matière salariale en Suisse par le professeur Grin. C'est peut-être une hypothèse pour l'Union européenne parce qu'il n'y a pas encore d'études réalisées à ce niveau-là. Cette étude montre que les compétences des salariés en anglais entraînent une prime salariale variant de 12 à 18 % en fonction des régions linguistiques suisses, mais que les compétences des autres langues nationales helvétiques entraînent une prime encore supérieure. C'est donc un instrument qu'il faut essayer de brandir, surtout au niveau privé. C'est en effet surtout dans le secteur privé que se manifestent les grandes difficultés liées au multilinguisme.

Pourquoi s'attacher à la promotion du multilinguisme dans les institutions européennes? Nous émettons ici une hypothèse qui fera probablement consensus. Il nous est très difficile d'agir sur le secteur privé, ses décisions lui appartiennent, et nous ne disposons pas de la légitimité nécessaire. À partir du moment où le secteur privé pratique un an-

glais hégémonique, le seul moyen de promouvoir le multilinguisme est d'encourager les institutions européennes à travailler dans plusieurs langues. Ainsi les écoliers européens sauront que, s'ils veulent travailler dans la fonction publique plus tard, ils devront apprendre d'autres langues étrangères que l'anglais.

Avant d'en venir aux propositions d'actions, j'aborderai des propositions de stratégies à mettre en œuvre. Je m'attacherai uniquement à la Commission européenne, car nous avons déjà parlé de la CJUE, du Conseil et du Parlement. Comme l'a dit un de nos membres, M. Soubies, la Commission européenne est le réacteur nucléaire de l'Europe. Tout part de là. Si nous arrivons à changer le régime linguistique à la Commission européenne, il y a de fortes chances que cela entraîne un changement dans les autres institutions.

Comme je vous le disais, il faut distinguer le niveau de progression de l'anglais dans la sphère privée et dans la sphère publique. Nous sommes tous d'accord, il faut surtout agir au niveau public. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes réunis ici. Il faut sanctuariser la sphère publique.

Permettez-moi d'illustrer ces propos par des exemples qui montrent que la défense de notre langue dans les États membres est en train de s'effiloche au niveau public. Ainsi, la création d'une chambre internationale à la Cour d'appel de Paris me paraît bien sympathique, mais il existe déjà l'arbitrage commercial qui est tout à fait suffisant. Ces nouvelles chambres internationales n'ont donc, à mon sens, pas vraiment de raison d'être.

La sensibilisation à la langue française et les financements qui l'accompagnent sont évidemment des points centraux qui ont d'ailleurs déjà été évoqués... je ne m'y attarderai donc pas. Mais un autre élément important n'a pas encore été mentionné, il s'agit des conséquences du Brexit sur le nombre de fonctionnaires européens ayant l'anglais comme langue maternelle. Il y a là un risque important de carence au sein des institutions; dès lors, comment allons-nous procéder à la relecture des textes avant leur diffusion? Pouvons-nous vraiment continuer à travailler en anglais, sachant que le nombre de fonctionnaires anglophones sera fortement réduit? Cette perspective constitue un argument à faire valoir pour, au contraire, donner plus d'importance aux autres langues.

Toujours en termes de stratégie, nous sommes convaincus, à GEM+, que le français ne pourra pas renverser à lui seul l'hégémonie de l'anglais. Certes, la plupart des autres États membres se mobilisent nettement moins pour défendre leur langue. Néanmoins, l'Italie et l'Espagne ont toutes deux

intenté avec succès des recours auprès du Tribunal de l'Union européenne, recours sur lesquels la CJUE doit encore se prononcer. D'autres recours, relatifs aux concours de l'EPSO, ont également été introduits avec succès.

Par ailleurs, il faut bien comprendre que, pour certains États membres, en particulier les «petits» États, la langue n'est pas un sujet de débat. Pour eux, l'apprentissage de l'anglais est la seule condition nécessaire et suffisante et les autres langues n'ont que peu ou pas d'intérêt. Comment, alors, les convaincre de la nécessité de promouvoir le multilinguisme? Nous devons leur faire comprendre qu'un Français, par exemple, ne perçoit pas l'Union européenne de la même manière qu'un citoyen d'un «petit» État membre, bien entendu sans jeter la pierre au «petit» État en question. Un Français s'attendra à ce que les représentants européens s'expriment chacun dans leur langue, tandis que ce ne sera pas forcément le cas pour un Slovène ou un Croate.

Pour ce qui est de la stratégie à mettre en œuvre, beaucoup dépendra de l'issue des arrêts de la CJUE sur les affaires «République italienne contre Commission européenne» et «Royaume d'Espagne contre Parlement européen». Sans vouloir faire ici un cours de droit, la première concerne le régime linguistique des concours organisés par l'EPSO. L'Italie était parvenue à faire annuler les avis de concours qui prévoyaient comme langues secondes uniquement le français, l'allemand et l'anglais. La CJUE doit à présent se prononcer sur le pourvoi formé par la Commission. Ce qui est intéressant, c'est que l'avocat général Bobek, dans ses conclusions, invite implicitement les institutions à définir leur régime linguistique dans leur règlement intérieur. C'est nouveau. Il faudra voir quels sont les termes exacts, les mots choisis par la CJUE, dans l'arrêt qu'elle rendra.

Le deuxième arrêt attendu est celui concernant le Royaume d'Espagne contre le Parlement européen. Il s'agit du recrutement des chauffeurs par le Parlement européen. Dans l'avis de concours du Parlement européen, il était requis que ces chauffeurs parlent au moins le français, l'allemand ou l'anglais. Cela n'a pas plu à l'Espagne qui a intenté un recours. L'avocate générale Sharpston donne raison, en grande partie, au Royaume d'Espagne, mais se permet de faire des commentaires qui sortent du cas en tant que tel. Cette question des langues commence à être ressentie au niveau de la CJUE comme une affaire politique. Elle sort de l'affaire en tant que telle et évoque favorablement le pentalinguisme instauré par l'EPSO suite à la modification du régime des concours faisant suite à l'arrêt rendu par le Tribunal

dans l'affaire République italienne contre Commission européenne.

Pour le concours général, l'EPSO prévoit que les candidats doivent passer leurs examens dans deux langues. La première langue choisie sera, en général la langue maternelle et la seconde langue, selon le nouveau système, sera choisie parmi les cinq langues les plus citées par les candidats. Jusqu'à présent, l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien et l'allemand ont été les plus citées. Celles-ci seront donc proposées dans le concours général pour entrer dans les institutions européennes. Ces développements très intéressants pourraient éventuellement nous diriger vers un pentalinguisme de principe, sans bien évidemment exclure les autres langues.

Ensuite, nous devons adopter une stratégie concrète. Nous devons convaincre nos adversaires, mais aussi écouter et respecter leurs arguments. Le coût, par exemple, est un bon argument, mais il est contestable. Leur argument selon lequel nous devons pouvoir tous nous comprendre est aussi à prendre en considération. Si quelqu'un, dans cette assemblée, voulait prendre la parole en anglais, il aurait quelques difficultés et serait intimidé. Ainsi, quand tout le monde parle anglais, prendre la parole en français n'est pas évident. C'est presque un acte héroïque! Comme tout le monde ne peut pas agir en héros, il faut agir en amont. En outre, utiliser une seule langue pour parler des mêmes concepts peut être conçu comme préférable, en effet, car les concepts juridiques, notamment, varient d'une langue à l'autre.

Par ailleurs, un article très virulent d'un professeur de droit vient de paraître. Il propose de changer la langue de délibéré de la CJUE et de passer à l'anglais. Nous devons y répondre.

Et puis surtout, il faut combattre les initiatives prises à tous les niveaux, européen comme national. Concernant ce premier niveau, nous en avons déjà abondamment parlé. Parmi elles figurent le fameux audit de la Cour des comptes européenne préconisant d'ajouter quelques autres langues que le français à ses délibérés, le Comité européen de la protection des données (CEPD) qui prévoit l'anglais comme langue de travail dans l'article 24 de son règlement intérieur ou l'accord de retrait du Brexit disposant que l'anglais constituera la langue de travail du Tribunal arbitral en cas de conflit d'interprétation des règles. Au deuxième niveau, national cette fois, la France a créé une chambre internationale à la Cour d'appel de Paris pour permettre aux avocats de plaider dans une langue connue de tous, notamment par les juges. Ne soyons pas hypocrites, cette disposition promeut clairement l'anglais. Les avocats ne vont

pas tous provenir d'Espagne et d'Amérique du Sud pour plaider en espagnol... Autre exemple? En Belgique, la création du tribunal anglophone à Bruxelles a entraîné une modification du Code judiciaire belge. Devant ce tribunal, la langue de procédure est l'anglais. Une loi récente sur le droit des sociétés belges prévoit, de la même manière, que les assemblées générales des associations et des sociétés peuvent se dérouler en anglais. Les actes modificatifs des statuts peuvent être déposés en anglais au greffe. Beaucoup d'initiatives sont ainsi prises aux niveaux nationaux qu'il s'agit en substance de combattre.

Ensuite, il faut également, en interne, au sein des institutions européennes, tenter de modifier le statut des fonctionnaires pour exiger davantage de connaissances de langues, favoriser l'intercompréhension et encourager la rédaction du texte originel dans leur langue maternelle. Une autre possibilité serait de faire en sorte que les diverses directions générales travaillent en différentes langues selon les traditions politiques, la force de chaque État membre et les langues qui en émanent.

En conclusion, nous ne vivons pas dans une bulle. Si l'anglais a pris un tel essor, le secteur privé, les écoles et les universités y sont naturellement pour beaucoup. Au niveau individuel, il s'agit de comprendre la psychologie des locuteurs se mettant subitement à parler anglais, situation souvent motivée à la fois par l'ignorance des enjeux politiques et le besoin d'être reconnu par ses pairs.

De plus, comme M. Michel le soulignait ce matin, le libéralisme n'est pas un gros mot et je dirais même que nous devons prendre garde, dans nos discours sur la défense du multilinguisme, à ne pas critiquer les libéraux et dire que l'anglais s'apparente au libéralisme parce que nous risquons de faire fuir les libéraux qui sont plus ou moins attachés au multilinguisme.

M. Hamza Fassi-Fihri. – La salle écoute assidûment tant les analyses que les recommandations de nos intervenants. Nous les en remercions. La parole est au public. Si vous souhaitez poser des questions, réagir ou commenter l'une ou l'autre proposition, nous vous écoutons.

Un intervenant. – Après ce que je viens d'entendre, vous comprendrez que la Suisse, quadrilingue et contrainte par un corset institutionnel strict, que personne ne tente de violer au risque de subir une sanction brutale, ne rejoindra pas de sitôt l'Union européenne!

À Bucarest, Monsieur Lopez, vous m'avez impressionné. À Bruxelles, vous ajoutez à mon saisissement! Si les États abandonnent leurs

responsabilités et s'enlisent dans une faillite politique dans le domaine linguistique, permettez-moi une question un peu béotienne: quels recours juridiques s'offrent-ils aux citoyens que nous sommes – nous et vous, individuellement – pour corriger cette attitude misérable? Le cas échéant, comment faire évoluer une presse complice, toujours encline à se complaire dans la collusion qui la nourrit, l'amener à s'intéresser à ce problème et lui apporter des réponses autres que celles que l'on entend régulièrement dans la bouche des pieds plats, lâches et autres «végétatifs» qui peuplent les gouvernements et les parlements?

Subséquent, je voudrais interroger les intervenants sur la responsabilité politique de la France, l'État le plus puissant d'Europe, ou presque, incapable de redonner à sa propre langue la place qui lui revient!

M. Stéphane Lopez. – Il est difficile pour un diplomate de répondre à une question qui porte sur les États, en particulier sur la France, le plus emblématique d'entre eux au sein de l'OIF, puisque c'est en quelque sorte l'espace d'origine de la diffusion de la langue française. Ceux qui me connaissent savent que je n'apprécie pas la langue de bois, partant du principe qu'elle ne constitue pas une voie de la diplomatie utile au peuple. Les États sont sensibles à ce que veulent les peuples au moment des élections, ce qui tombe bien, puisque nous n'en sommes pas loin, mais on ne peut pas toujours tout attendre de l'État.

Au cours des Journées bruxelloises du multilinguisme et de la francophonie des 6 et 7 mars, j'ai entendu un complice et ami, Jean Quatremer, critiquer, une fois de plus, très sévèrement la France et l'État français. Tout comme il existe un Bureau des députés européens francophones, il existe un Club de la presse francophone. Que fait Jean Quatremer pour que celui-ci vive? Pourquoi l'État français devrait-il s'en occuper? Non, c'est la corporation des journalistes de la place de Bruxelles qui doit se mobiliser au sujet de ces questions. C'est aux citoyens et aux associations qu'il appartient d'agir.

J'envisage de solliciter auprès de ma secrétaire générale la possibilité d'écrire aux présidents de partis qui se présenteront aux élections européennes en leur demandant dans quelle mesure ils ont l'intention, avec les députés qu'ils enverront au Parlement, de porter une attention à la langue des peuples qui vont les élire. Je ne suis pas le patron de l'OIF, mais je vais formuler cette demande. Il me semble important que les présidents de partis se positionnent et disent si cette question les intéresse. S'en moquent-ils ou estiment-ils que l'enjeu démocratique ou l'enjeu de justice est bien réel et

qu'ils doivent se saisir de la question? Cela me semble intéressant.

Il y aura plusieurs étapes. Il s'agit tout d'abord d'être autorisé à saisir les présidents de parti. Ensuite, il faudra attendre leurs réponses – généralement favorables – et observer les suites qu'ils y donneront, une fois élus. Mme Nicolai, dont j'espère évidemment la réélection, et moi les observerons dans l'intergroupe parlementaire. Ils devront prendre position selon les directives du groupe politique, c'est-à-dire en prenant la parole dans les commissions, dans les groupes politiques, saisir les institutions, le secrétaire général en cas de violation. Il s'agit en quelque sorte de faire vivre la démocratie, en demandant aux représentants de respecter les peuples.

Le tissu associatif a certainement un rôle à jouer. Il doit interpeller la presse, les politiques, de manière à leur faire comprendre que les priorités ne sont pas toujours les mêmes. Jusqu'à preuve du contraire, c'est le peuple qui décide. Nous sommes en démocratie, même si nous en doutons parfois. Nous n'avons pas encore décidé de passer à l'oligarchie. Si tel devait être le cas, il faudra en assumer les conséquences. Il serait peut-être plus facile pour les élites de s'entendre entre elles et de construire l'Union européenne et le reste du monde dans cette langue-là, mais nous n'en sommes pas encore là. Les élections sanctionneront ceux qui ne respectent pas l'identité et la langue de leur peuple.

M. Thierry Lefevre. – Je souhaite partager une réflexion très actuelle. Je suis surpris de constater que la question des nouvelles technologies n'a pas encore surgi dans le débat. Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est indispensable d'apprendre les langues pour mieux communiquer, il faut aussi les pratiquer pour les préserver et maintenir l'égalité entre les locuteurs.

Un nouvel horizon s'ouvre à nous maintenant: ce sont les logiciels de traduction automatique. Auparavant statistiques, ils sont devenus neuronaux. Bien sûr, ils ne remplaceront pas l'être humain, mais ils constituent un nouvel outil qui peut mener à des complications ou à des simplifications. On nous oppose souvent le spectre des traductions automatiques. Or, les intervenants précédents montraient que les arguments avancés pour justifier l'absence ou la tardiveté de certaines traductions portaient souvent sur leur moindre coût et les économies réalisées.

Ces technologies sont déjà très efficaces pour la traduction écrite, mais ne sont pas encore prêtes pour traduire l'oral. Cependant, elle pourrait faciliter l'accès à certains documents, notamment sur de sites disponibles seulement dans certaines



langues, ou à des rapports de session disponibles seulement en dernière minute dans certaines langues.

Je voudrais partager avec vous à la fois mon enthousiasme et une certaine inquiétude. Un enthousiasme dans la mesure où le développement de moteurs efficaces, visant à servir l'humain au bout de la chaîne, nous permettrait d'obtenir plus avec moins de ressources. Pour une fois, ce serait possible, si on travaille bien. En revanche, si on travaille mal, les traductions neuronales pourraient occulter une pauvreté linguistique, laissant croire qu'elles sont toujours disponibles alors qu'en réalité, elles n'auraient pas une qualité suffisante pour que le locuteur s'y fie, l'obligeant ainsi à revenir à l'original rédigé en anglais.

M. Jean-Claude Crespy. – Vous avez raison de soulever ce point. J'ai abordé le sujet du numérique en affirmant qu'il était quasiment impossible de l'utiliser dans les institutions européennes en tant que prestataire de services, car les pare-feu sont tellement puissants qu'ils rendent le système inaccessible. Cela pose donc un réel problème: soit les institutions prônent l'usage des technologies numériques, soit elles installent des protections empêchant tout apprentissage numérique.

Concernant les machines à traduire, elles relèvent du domaine du deep learning, l'apprentissage profond intégré aux machines. Ces appareils de traduction doivent être nourris à partir de corpus. Plus ces corpus sont grands, plus l'appareil peut sélectionner de modalités et de nuances et meilleures sont ses prestations. La première difficulté concerne le choix des corpus: quels types de corpus sont utilisés et d'où proviennent-ils? Reverso, un outil de traduction en ligne, a été assigné en justice par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), car, pendant trois mois, la plateforme proposait des phrases de traduction du type «Hitler était trop gentil avec les Juifs». Comment l'expliquer? Les moteurs de recherche de Reverso sont en fait allés chercher des phrases dans le corpus d'un Canadien extrémiste de droite. Ses propos se sont alors retrouvés sur le site. Le délai de correction de Reverso étant de trois mois, ces phrases étaient consultables dans les résultats de traduction durant toute cette période.

En outre, les machines à traduire sélectionnent des corpus gratuits. Tout le sous-titrage disponible sur internet – travail effectué par une communauté de fans qui traduisent les sous-titres des films le plus vite possible – fait par exemple partie des corpus intégrés dans l'apprentissage des machines, alors qu'il comporte de nombreuses aberrations de traduction. La question des corpus

est donc fondamentale. La Commission planche sur le sujet et développe actuellement un programme en ce sens, intitulé «Facility».

Cela va même plus loin que cela. Pour qu'une machine à traduire travaille vraiment efficacement, elle doit être nourrie avec des occurrences. Et celles-ci doivent être énormes. Or, les occurrences entre certaines langues sont très rares. Vous n'en trouverez pas beaucoup entre le letton et le bulgare, par exemple.

Les machines fonctionnent dès lors avec un deep learning d'occurrences entre les principales langues. L'utilisation de machines aboutirait donc finalement à un resserrement des langues de compréhension. En résumé, vous aurez des traductions possibles de deep learning avec machines pour six langues véhiculaires dans le monde. Mais vous n'en aurez pas entre le letton et le bulgare. La machine sera structurellement incapable de proposer des traductions entre ces deux langues.

Le développement des machines pourrait donc s'avérer fantastique d'un certain point de vue, mais il pourrait aussi conduire à l'écrasement de milliers de langues au profit de trois ou quatre langues véhiculaires, qui deviendraient les seules à être utilisées dans le monde.

Mme Olga Cosmidou. – Nous avons en effet longtemps collaboré avec des sociétés censées promouvoir ce type de traductions et nous avons constaté qu'elles passaient toujours par l'anglais, seule langue pivot. Notre action consiste à tenter de diminuer au maximum le passage par des relais, car chaque passage entraîne une perte de sens. Dans les couples de langues que vous venez d'évoquer, il y a un passage par plusieurs relais et, dès lors, une grande perte de sens.

Quant à l'interprétation, elle se base aussi sur l'expression non verbale, qui échappe aux machines. Cet outil est intéressant, mais il ne constitue qu'une aide et n'est pas la Tesla de l'interprétation et de la traduction, c'est-à-dire un véhicule sans conducteur.

En ce qui concerne les prix et les coûts, une énorme hypocrisie sévit: ainsi, au service de traduction du Parlement européen, on a dû créer une section chargée de la correction de l'anglais écrit par des non-Anglais, avant le passage à la traduction. On a augmenté les frais parce que les députés ont utilisé non pas leur langue, mais une langue qui n'existe pas!

Je voudrais aussi vous poser une question, Monsieur Lopez. Je me demande toujours pourquoi certaines universités françaises dispensent des cours en anglais. Si un étudiant souhaite étudier en anglais, il ira en Angleterre. Pourquoi irait-il en

France, si ce n'est pour suivre des cours en français?

M. Stéphane Lopez. – Personnellement, c'est le mirage des technologies qui m'inquiète. Lorsque les hommes sont confrontés à un problème, ce n'est pas toujours la technologie qui le résout. La technologie peut aider, mais il faut d'abord résoudre le problème. Le mirage de l'intelligence artificielle sur la question linguistique me préoccupe beaucoup et j'essaie d'alerter notre secrétaire générale à ce sujet parce que je vois bien que les scientifiques progressent, comme toujours, à toute vitesse. Tout le monde se moque cependant de la réflexion sociologique, car cette solution d'intelligence artificielle représente une affaire commerciale juteuse. Imaginez une machine capable de transcrire instantanément le discours de quelqu'un en vous permettant d'y répondre dans toutes les langues les plus parlées au monde. Le premier qui commercialisera cette machine pourra gagner beaucoup d'argent.

Dans l'Union européenne, nous constatons que nous ne nous comprenons pas. On a présenté les réseaux sociaux et la mondialisation comme étant la panacée du rapprochement des peuples. Regardez le rapprochement des peuples en Europe et entre Européens qui ont la même culture depuis des siècles! Avez-vous vu les Allemands comprendre les Grecs durant la crise financière? Voyez-vous les Français comprendre les Hongrois? Vous sentez qu'il y a une bonne compréhension entre nous? Non, bien sûr.

Les gens vont donc disposer d'une petite machine et n'apprendront plus une langue étrangère. Cependant, la langue n'est pas un tuyau qu'on range quand on rentre à la maison. Pour ma part, je suis de langue maternelle espagnole et j'ai fait ma scolarité en allemand. Cela m'a ouvert l'esprit à la culture des autres. Cela ne se limite donc pas à l'échange ou la communication avec l'autre, c'est comprendre la profondeur de l'identité de la nation de l'autre quand celui-ci parle. Il s'agit de tout autre chose.

Si vous êtes allemand et si vous partez en vacances trois fois par an en Grèce, vous vous représentez les Grecs comme des gens qui boivent de l'ouzo sur un transat. Si vous devez ensuite négocier avec eux à propos de la crise économique, vous pourriez les considérer comme des paresseux et vous vous prendrez comme quelqu'un de rigoureux. On a beau dire qu'il s'agit de caricatures, mais ce sont des images persistantes.

Tous les jours, je discute avec des collègues issus de pays qui ne font pas partie de l'Union européenne: l'Albanie ou la Serbie, par exemple. Avez-vous conscience des représentations sociales que

notre population a de ces États? Cela vaut également pour nos collègues roumains ou bulgares, notamment. Notre population ne comprend pas le fonctionnement de ces sociétés. Elle a très peu d'éléments de représentation et se base sur des stéréotypes catastrophiques. Si les populations n'apprennent plus les langues des uns et des autres, nous retomberons dans des débats artificiels tels que ceux que nous avons en anglais. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas? Le niveau de compréhension de la culture de l'autre est tellement faible que nous échangeons sans nous comprendre.

Plus personne ne percevra la culture qui se cache derrière son interlocuteur. Cela m'inquiète profondément. Notre monde sera standardisé, peuplé d'habitants qui vivent parallèlement, se croisent, mais ne se rencontrent jamais. L'homme devient incapable d'aller vers l'autre dans le respect et la curiosité de sa culture. Les machines ne régleront rien.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Vous avez ouvert un large débat.

Un intervenant. – L'école est absente de nos débats aujourd'hui. C'est en amont que se trouve le meilleur moyen de résister à l'hégémonie linguistique. Le Jura, mon canton, parie sur le plurilinguisme personnel, donc sur un apprentissage des langues à l'école qui donne la prédominance pour la langue seconde à la langue du voisin. Pourquoi ce choix jurassien? Nous considérons que la formation des petits Jurassiens plurilingues – il faut être trilingue et non pas bilingue pour être plurilingue – dépend de ce choix d'apprendre d'abord une deuxième langue nationale avant l'anglais, car, en faisant l'inverse, nous ne ferions que des bilingues désintéressés par les autres langues européennes, finissant en monolingues. En Suisse, qui n'est pas forcément un exemple, nous avons quatre langues nationales et trois langues officielles. La Suisse fonde la solidité de son fédéralisme sur le respect de la diversité linguistique. Des députés, certes pas tous, s'expriment dans l'hémicycle et en commission dans leur langue maternelle et comprennent parfaitement et spontanément les autres députés. Dans le cas contraire, il y a une traduction systématique.

D'où ma question qui a trait à l'école, dans le prolongement d'une capacité souhaitée pour chacun de devenir plurilingue et non bilingue. Une recommandation ne devrait-elle pas être faite aux États de promouvoir un apprentissage des langues qui privilégie la langue du voisin comme deuxième langue? Ce serait le socle d'un apprentissage plurilingue, permettant ainsi d'éviter que l'anglais finisse par s'imposer partout.

M. Jean-Luc Laffineur. – Je voudrais revenir sur un point qui rejoint exactement vos propos: nous préconisons l'apprentissage de la langue du voisin dans les écoles. Ainsi, je m'étonne que les Français vivant dans le sud, en particulier sur la Côte d'Azur, n'apprennent pas davantage l'italien. Sachant que l'Italie est la deuxième puissance industrielle en Europe et que la Lombardie et le Piémont connaissent pratiquement le plein emploi, il importe que les petits Français apprennent l'italien à l'école. Même constat dans le nord de la France: puisque la Flandre et les Pays-Bas enregistrent un taux de chômage beaucoup moins élevé que la France, je m'étonne que les petits Français ne soient pas poussés à apprendre le néerlandais à l'école.

M. Jean-Claude Crespy. – Si vous me le permettez, j'émettrai une dernière petite réaction pour souscrire à tout ce qui a été dit, mais aussi pour revenir sur l'une de mes remarques à laquelle je crois beaucoup. Vous parlez de l'apprentissage, d'être plurilingue, trilingue ou quadrilingue. De telles assertions sont très lourdes, très abstraites et indéfinissables. Pour ma part, le multilinguisme sera d'autant plus promu que nous arriverons à réaliser la photographie linguistique d'un individu complètement différente de celle prévalant actuellement. Si je devais définir la mienne, je dirais que je suis germaniste, bilingue français-allemand, et assez bon en anglais, car je l'ai appris comme tout le monde à l'école. C'est tout ce que je dirais alors que, par ailleurs, j'ai des capacités de lecture en italien, je viens du sud de la France et suis donc capable de comprendre l'occitan et de lire le catalan. Pourtant, sur le plan de la reconnaissance officielle, ces capacités résiduelles n'existent pas.

Les systèmes linguistiques d'apprentissage des langues doivent être totalement repensés pour donner des photographies d'individus complètement différentes. Les institutions qui ont les mêmes prétentions doivent mettre en place des régimes de photos linguistiques de leurs participants tout autres également, à l'opposé des actuels «Je parle allemand», «Je parle anglais», «Je parle italien», «Je maîtrise le romanche». Les situations vécues sont bien plus subtiles et nuancées que ce qu'on croit. Le multilinguisme vivra de ces nuances linguistiques et des capacités des formations comme des institutions à refonder complètement la conception qu'elles ont des langues étrangères. C'est mon message, car nous campons toujours actuellement dans des conceptions antiques et solennelles. Les réalités linguistiques de notre monde contemporain ne sont pas celles-là et nous ne facilitons pas l'accès au multilinguisme en continuant à véhiculer de tels concepts d'apprentissage d'une langue, surannés. C'est fon-

damental à comprendre dans une réflexion institutionnelle. Si nous ne modifions pas le régime de la langue, les institutions ne bougeront pas.

Un intervenant. – Il sera davantage question d'un apport au débat. Monsieur Crespy, compte tenu de votre témoignage ainsi que de celui de la plupart des intervenants, je pense qu'il serait peut-être intéressant, sinon indispensable, d'encourager la lecture de «Penser l'Europe» d'Egar Morin. Cet ouvrage est sorti au moment où l'Union européenne était encore balbutiante. Avant même la naissance des Déclarations de Barcelone et de Lisbonne, il prenait déjà position pour l'apprentissage d'un minimum de deux langues étrangères en plus de la langue maternelle.

J'aimerais aborder un deuxième élément. N'y voyez pas une quelconque sympathie d'ordre politique. Mon intervention touche davantage à la pensée, la conception et la représentation de l'être humain. Peut-être vais-je enfoncer une porte ouverte, mais le gros problème de ce globish est qu'il nous pousse à la simplification. Loin de nous faciliter la vie, il ne fait en réalité que l'empoisonner. Qui dit simplification, dit populisme. Or, la langue est l'expression de la complexité et de la nuance et c'est fondamental.

M. Hamza Fassi-Fihri. – Je remercie les différents intervenants de ce panel.

M. Jean-Paul Wahl. – Je remercie les modérateurs d'avoir animé nos débats.

#### 4 Clôture des travaux

M. Jean-Paul Wahl. – Je tiens, en guise de conclusion, à vous remercier tous en votre qualité de parlementaire ou en votre autre qualité. Il y a, parmi vous, des parlementaires qui viennent d'un peu toute l'Europe; il y a même des parlementaires qui ont encore connu l'ancienne Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) avant qu'elle n'évolue et devienne l'APF.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'APF, je voudrais donner un petit mot d'explication et vous parler de la suite de nos débats.

Dans les conférences des présidents, chaque section membre de l'APF au niveau de l'Europe – le monde étant divisé en cinq régions dont celle d'Europe – tous les pays membres, observateurs ou adhérents ont une section. Il y a deux réunions par an: d'une part, une assemblée où sont représentés tous les parlements membres ou observateurs et, d'autre part, une conférence des présidents destinée à préparer les travaux.

Les travaux d'aujourd'hui ont été organisés sur cette base. Je tiens donc à vous dire que la place du français préoccupe l'ensemble de ces assemblées parlementaires. Un certain nombre d'entre elles ont le français comme langue officielle; pour d'autres, le français est l'une des langues officielles. De nombreuses sections ont avec le français un rapport culturel et souvent lié à l'histoire. J'aime rappeler que sur les 28 sections européennes, très peu ont le français comme langue officielle: la France, la Principauté de Monaco, le Grand-Duché du Luxembourg, Andorre, la Suisse et la Belgique.

Nos travaux feront l'objet d'un compte rendu. Je tiens à remercier les modérateurs Mme Bucura-Oprescu, M Fuchs et M. Fassi-Fihri. Je remercie aussi les trois membres du groupe de travail, y compris M. Cimpeanu, pour le travail réalisé.

Une prochaine réunion de la conférence des présidents se tiendra début avril en Grèce. Nous y ferons rapport des travaux qui se sont déroulés ici. Au mois de novembre, une assemblée régionale de l'APF Région Europe est organisée. Nous y présenterons les conclusions et tiendrons vraisemblablement un débat. J'adresserai également ces enseignements à tous ceux qui ont participé, en tout ou en partie, à nos travaux. Nous retravaille-

rons le document afin que tout soit en ordre, qu'il n'y ait aucune erreur ou contestation possible.

Je proposerai également aux trois rapporteurs - et modérateurs - de tirer une conclusion des travaux afin de produire un document qui fasse consensus. Ce document constituera une base de présentation dans les réunions que je viens d'évoquer. Merci à chacune et à chacun!

Dans la Francophonie, il y a encore beaucoup de travail. Ce qui est important, c'est qu'au travers de cette dernière, malgré nos différents pays et cultures, nous visions l'ensemble de la planète, et plus seulement l'Europe. Les liens qui nous unissent sont favorables à l'entente entre les peuples, à l'intelligence et à la paix. Merci pour votre participation.

Tout ceci a été rendu possible grâce à des personnes qui travaillent pour la Francophonie au sein du Parlement de la Communauté française. Je tiens donc à remercier Mme Gérard, M. Gevaert, M. Morsa, Mme Charlier et Mme Bodson. Ils ont travaillé à cet égard depuis des mois.

Je clôture les travaux.

- La séance est levée à 16h25.





## Sections membres

Arménie • Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles •  
France • Grèce • Jersey • Jura • Luxembourg • Monaco •  
Roumanie • Suisse • Vallée  
d'Aoste • Vaud

## Sections associées

Albanie • Andorre • Bulgarie • Genève • Hongrie • Lituanie •  
République de Macédoine du Nord • Moldavie • Pologne • Serbie •  
Valais

## Observateurs

BENELUX • Bosnie Herzégovine • Catalogne • Croatie •  
Forum des francophones du Parlement européen • Géorgie •  
Kosovo • Lettonie • Tchèque